



# Rapport sur la recherche et la formation en Valais accompagnant le projet de décision concernant l'octroi du crédit-cadre 2026-2028 portant sur les contributions cantonales aux institutions tertiaires selon la loi sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche (LEHER) du 15 mai 2024

## Table des matières

<b>1. Formation, recherche et innovation en Valais.....</b>	<b>3</b>
1.1 Le rôle stratégique du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation .....	3
1.2 Compétences fédérales et cantonales .....	5
1.3 Financement du domaine LEHER en Valais.....	5
1.4 Institutions constituant le paysage de la LEHER .....	6
1.5 Le Paysage valaisan de la formation et de la recherche à l'aube de la LEHER 2026–2028.....	8
1.5.1. <i>Un cadre législatif en pleine évolution</i> .....	8
1.5.2. <i>Un écosystème académique dynamique et attractif</i> .....	9
1.5.3. <i>Un contexte économique et démographique porteur</i> .....	9
1.5.4. <i>Une dynamique de transformation durable</i> .....	9
<b>2. Bilan de la période de financement 2022 à 2024 .....</b>	<b>10</b>
2.1 Dynamiques et positionnement stratégique de l'écosystème valaisan de la formation ,de la recherche et de l'innovation .....	10
2.1.1 <i>Collaboration interinstitutionnelle et ancrage territorial</i> .....	10
2.1.2. <i>Rayonnement national et international</i> .....	10
2.2 Stratégies de formation adaptées aux enjeux contemporains.....	11
2.2.1 <i>Évolution de l'offre de formation et dynamique des effectifs</i> .....	11
2.2.2 <i>Insertion professionnelle</i> .....	13
2.3 Valorisation de la recherche et de l'innovation.....	13
2.3.1 <i>Positionnement stratégique et écosystème collaboratif</i> .....	13
2.3.2 <i>Synergies avec les acteurs économiques et les collectivités publiques</i> .....	14
2.3.3 <i>Production scientifique et résultats de la recherche</i> .....	14
<b>3. Enjeux stratégiques pour la période LEHER 2026-2028.....</b>	<b>18</b>
3.1 Renforcer la connaissance et la reconnaissance du rôle essentiel joué par le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche et ses institutions.....	19
3.1.1 <i>Positionnement et domaines de compétences en réponse aux défis sociétaux</i> .....	19
3.1.2 <i>Attractivité et visibilité au service du territoire valaisan</i> .....	20
3.1.3 <i>Impacts économiques, sociaux et culturels pour le Valais</i> .....	21
3.2 Consolider et développer les moyens à disposition du Paysage valaisan des hautes écoles et de ses institutions.....	22
3.2.1 <i>L'importance du financement de base dans la LEHER</i> .....	22
3.2.2 <i>La capacité d'acquisition de financements compétitifs</i> .....	22
3.2.3 <i>L'évolution des instruments d'encouragement et des infrastructures</i> .....	23
3.3 Renforcer la coordination interne du paysage ainsi que son ancrage territorial .....	23
3.3.1 <i>Mise en place de la Conférence de coordination</i> .....	23
3.3.2 <i>Écosystèmes, synergies et partenariats</i> .....	23
3.4 Pérenniser et amplifier le dialogue entre science et société porté collectivement par les institutions du paysage .....	24
<b>4. Financement LEHER 2026-2028 .....</b>	<b>26</b>
4.1 Lien avec les enjeux stratégiques .....	26
4.1.1. <i>Un financement au service du positionnement face aux défis contemporains</i> .....	26
4.1.2. <i>Effet de levier et vision à long terme</i> .....	26
4.1.3. <i>Consolider les moyens matériels et humains pour l'excellence et la compétitivité</i> .....	26
4.1.4. <i>Favoriser la coordination et l'ancrage territorial</i> .....	26
4.1.5. <i>Soutenir le dialogue science-société et la médiation scientifique</i> .....	27
4.2 Dispositif d'encouragement financier de la LEHER.....	27
4.2.1. <i>Contributions de base</i> .....	27
4.2.2. <i>Autres contributions (pour projets)</i> .....	28

4.3 Crédit-cadre LEHER 2026-2028.....	28
4.3.1 Contexte.....	28
4.3.2 Evolution de 2025 à 2026.....	28
4.3.3 Crédit-cadre LEHER 2026-2028.....	29
4.3.4 Projections estimées pour les fonds de tiers et effet de levier.....	30
4.3.5 Divers.....	31
<b>5. Conclusion.....</b>	<b>32</b>

## **Le Conseil d'Etat du Canton du Valais**

**au**

### **Grand Conseil**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, avec le présent rapport sur la formation, la recherche, et l'innovation en Valais, le projet de décision concernant l'octroi du crédit-cadre 2026-2028 portant sur les contributions cantonales aux institutions tertiaires selon la Loi sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche (LEHER) du 15 mai 2024.

## **1. Formation, recherche et innovation en Valais**

---

### **1.1 Le rôle stratégique du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation**

La formation tertiaire constitue un facteur-clé et un socle pour le développement de la compétitivité économique du canton ainsi que pour l'épanouissement individuel, l'intégration, la cohésion cantonale, la situation sociale et économique de la population. Dans notre canton, depuis plus de 30 ans, les politiques, les institutions et la société valaisanne ont œuvré à la construction et au développement des institutions de formation et de recherche de niveau tertiaire en Valais. Un écosystème remarquable s'est mis progressivement en place alliant Formation – Recherche – Innovation – Transfert – Développement économique, social et culturel. Des institutions d'excellence se sont développées dans le canton grâce notamment au fort soutien politique (Grand Conseil et Conseil d'Etat), à l'engagement des entreprises et de la population valaisannes.

Le Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation constitue un pilier essentiel du développement économique, social et culturel du canton. Grâce à la diversité et à la complémentarité de ses établissements – hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques et instituts de recherche –, le Valais dispose d'un écosystème académique et scientifique à haute valeur ajoutée, solidement ancré dans son territoire tout en étant pleinement intégré aux réseaux nationaux et internationaux.

Les institutions de formation remplissent une mission fondamentale de transmission et de qualification. Elles préparent une main-d'œuvre hautement qualifiée, capable de répondre aux besoins d'un tissu économique en constante évolution technologique et sociétale. En proposant des filières de formation de niveau haute école et des offres de formation continue adaptées, elles renforcent l'employabilité et la mobilité, améliorant ainsi l'attractivité du canton pour les talents d'aujourd'hui et de demain.

Les activités de recherche, d'innovation et de transfert de connaissances menées au sein des hautes écoles et des instituts de recherche constituent un moteur essentiel de la compétitivité régionale, nationale et internationale. En développant des partenariats étroits avec les entreprises, les collectivités publiques et les acteurs socio-économiques, ces institutions stimulent la création de valeur, soutiennent la naissance de start-up et de projets innovants et positionnent le Valais comme un canton à forte intensité de recherche et d'innovation durable.

La recherche menée en Valais englobe tous les types de sciences et technologies, y compris les sciences humaines, sociales, environnementales et pédagogiques, contribuant à une compréhension globale des enjeux du développement territorial et à l'élaboration de solutions concrètes au service de la population.

Au-delà de leurs missions économiques et scientifiques, les hautes écoles jouent un rôle social et culturel déterminant. Elles favorisent l'intégration des jeunes et des adultes dans le tissu social et professionnel, renforcent la cohésion entre les régions linguistiques et culturelles du canton et participent activement à la vie culturelle et citoyenne. Par la diffusion du savoir, la vulgarisation scientifique et la promotion de la formation tout au long de la vie, elles contribuent à affermir le sentiment d'appartenance à un Valais innovant, ouvert et solidaire.

Soutenir et renforcer le Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation, c'est investir dans l'avenir du canton. Ces institutions constituent un maillon essentiel entre la jeunesse, les entreprises et la société. Elles jouent un rôle déterminant dans les transitions énergétique,

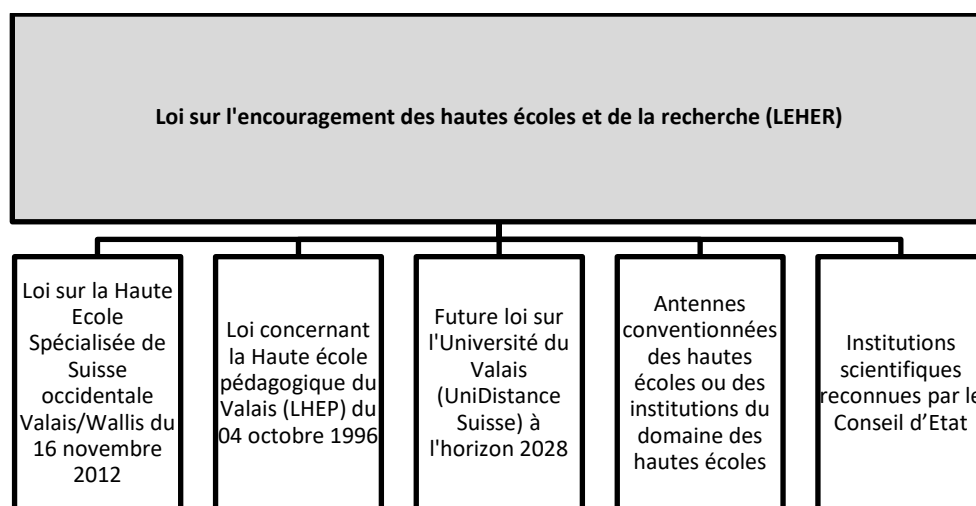
environnementale, numérique, sociale et sanitaire auxquelles le Valais est confronté. Leur développement, à la fois autonome et coordonné, représente une condition indispensable à la prospérité, à la durabilité et à la résilience du territoire.

Par leurs activités et leurs réseaux, ces institutions contribuent de manière décisive à l'attractivité et à la compétitivité du Valais. Elles forment la relève scientifique, accompagnent la transition numérique, soutiennent l'innovation entrepreneuriale et s'engagent en faveur d'une science ouverte et accessible à toutes et tous. Par leur action, elles répondent aux besoins croissants en main-d'œuvre qualifiée et agissent comme un levier stratégique pour le développement durable et l'excellence du canton.

Au cours des deux dernières décennies, ce paysage s'est profondément transformé, renforçant progressivement le rôle du Valais en tant qu'acteur reconnu de l'espace suisse et international de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Afin de consolider et de poursuivre ce développement, le canton s'est doté d'une reconnaissance institutionnelle formelle à travers la *Loi sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche (LEHER)*, mise en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette loi inscrit désormais le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche dans un cadre légal clair, garantissant un soutien structuré, cohérent et durable aux établissements qui le composent.

Figure 1 : Cadre légal du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche - bases légales, réglementaires et conventionnelles du domaine des hautes écoles sous l'égide de la loi-cadre LEHER



Pour le canton du Valais, comme pour la Suisse dans son ensemble, le soutien aux hautes écoles et aux instituts de recherche constitue un levier stratégique majeur du développement social, économique et culturel. Cette politique revêt une importance particulière pour le Valais, qui ne bénéficie pas des mêmes avantages structurels que les cantons du Plateau suisse ou de l'Arc lémanique. L'objectif est de renforcer le positionnement du canton grâce à l'excellence de ses institutions et à la richesse de son paysage académique et scientifique, afin de s'affirmer durablement dans l'espace suisse, européen et international.

La capacité de proposer une offre de formation cohérente et de qualité, de l'école obligatoire au niveau tertiaire – y compris la formation continue – constitue un atout clé pour l'épanouissement individuel, l'intégration sociale et la réponse aux besoins du marché du travail. Une population active hautement qualifiée représente un avantage compétitif majeur pour attirer des entreprises innovantes et générer de nouvelles activités économiques. En Valais, cette dynamique se traduit déjà par une croissance démographique soutenue (+6 % entre 2015 et 2022).

Le dispositif cantonal d'encouragement dans le domaine des hautes écoles et de la recherche s'appuie sur des institutions diverses et complémentaires. Chacune développe ses spécificités tout en s'inscrivant dans un positionnement cohérent à l'échelle cantonale, nationale et internationale. Avec la LEHER, les institutions valaisannes devront démontrer l'excellence de leurs prestations en matière de formation, la recherche et l'innovation. Le système de soutien cantonal fixe un cadre clair, associant exigence, ambition et compétitivité, avec un retour sur investissement tangible pour la société et l'économie valaisannes.

L'investissement public dans la formation et la recherche poursuit un double objectif : consolider l'excellence académique et scientifique, tout en stimulant l'innovation et la compétitivité. Ses retombées

sont multiples : il permet de former des talents hautement qualifiés, de favoriser le transfert de technologies et de connaissances vers les entreprises, de renforcer la compétitivité du canton et d'attirer des partenaires économiques et académiques nationaux et internationaux.

À travers ces dynamiques, le Valais confirme son rôle d'acteur incontournable du paysage suisse et européen de la formation, de la recherche et de l'innovation, tout en contribuant activement à un développement durable, inclusif et prospère pour l'ensemble de sa population.

## **1.2 Compétences fédérales et cantonales**

La formation, la recherche et l'innovation (FRI) en Suisse reposent sur une gouvernance partagée entre la Confédération et les cantons. L'équilibre de ce système découle du principe de subsidiarité, du respect de l'autonomie cantonale et institutionnelle, ainsi que d'une coopération étroite entre les différents acteurs.

La Confédération définit le cadre général en matière de formation et de recherche, conformément aux principes constitutionnels de coordination et de subsidiarité (art. 61a et 63a Constitution fédérale). Elle fixe les orientations stratégiques nationales à travers le message FRI quadriennal, qui détermine les priorités, les instruments d'encouragement et les enveloppes de financement à l'échelle du pays.

La *Loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)* constitue la base légale de cette gouvernance Confédération – cantons, tandis que la *Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)* en fixe les principes dans le domaine spécifique de la recherche.

Sur cette base, l'encouragement cantonal s'applique aux institutions actives en Valais, telles que définies dans la LEHER. Cette dernière s'inscrit dans la continuité du cadre légal fédéral (LEHE, LERI) tout en l'adaptant aux spécificités du contexte valaisan.

Afin d'assurer la cohérence du dispositif fédéral et cantonal, les enveloppes financières quadriennales du canton seront désormais alignées sur les mêmes périodes que celles des messages FRI fédéraux. En effet, ces messages constituent la référence pour la planification et la coordination des politiques publiques en matière de formation, de recherche et d'innovation et servent de base pour la planification des institutions concernées.

Pour la première période suivant l'entrée en vigueur de la LEHER, le 1<sup>er</sup> janvier 2026 – au cours de la période FRI 2025–2028 –, il est proposé au Grand Conseil d'adopter un crédit-cadre de trois ans (2026–2028). Le prochain crédit-cadre cantonal s'alignera ensuite sur la nouvelle période FRI 2029–2032.

La LEHER prévoit également la création d'une Conférence de coordination du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche (ci-après : la Conférence), réunissant les recteurs, directeurs et représentants en Valais des institutions tertiaires. Cette instance, qui a déjà entamé ses travaux préparatoires, constitue un nouvel espace de dialogue et de concertation entre le canton et les milieux académiques. Elle représente une valeur ajoutée stratégique pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique cantonale des hautes écoles.

La Conférence sera systématiquement associée à la préparation des rapports pluriannuels relatifs à la recherche et à la formation. Pour le présent rapport, bien que la Conférence ne soit pas encore formellement constituée – la LEHER n'entrant en vigueur qu'en 2026 –, ses futurs membres ont été associés à la phase préparatoire et consultés sur la version finale du texte.

## **1.3 Financement du domaine LEHER en Valais**

Le dispositif d'encouragement de la LEHER a pour objectif de fournir un financement adéquat aux institutions du Paysage valaisan, afin de favoriser le développement d'activités de formation et de recherche de qualité, dans la limite des disponibilités budgétaires de l'État (art. 12 al.1 LEHER).

Le financement LEHER est conçu pour compléter les ressources existantes et vise à optimiser l'impact des subventions cantonales. En effet, l'institution bénéficiaire se voit attribuer une part de ce financement complémentaire sous forme de contributions de base, lui permettant de disposer d'un socle financier pour l'élaboration et le dépôt de projets de recherche. Un système d'incitations à la performance, inspiré du modèle fédéral, y est inclus pour la première fois s'agissant du domaine des hautes écoles au niveau cantonal. S'y ajoute un mécanisme d'appel à projets visant à rendre une partie du financement cantonal compétitif.

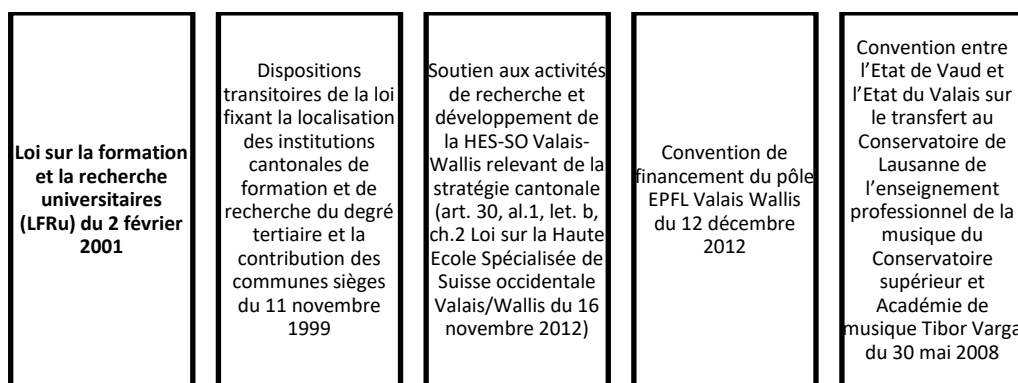
En dehors du cadre financier de la LEHER, les subventions sont définies par les lois cantonales spécifiques aux institutions du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche, par les dispositions intercantionales et par les lois fédérales pertinentes. Ces soutiens financiers comprennent notamment :

1. lois fédérales : *loi sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination du système suisse des hautes écoles (LEHE)* du 30 septembre 2011 et *loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation* du 14 décembre 2012 (LERI) ;
2. accords intercantonaux : *accord intercantonal universitaire* du 27 juin 2019 (AIU) et *accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES)* du 12 juin 2003 ;
3. lois cantonales : *loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Valais/Wallis* du 16 novembre 2012 (LHES-SO VS/WS), *loi concernant la Haute école pédagogique du Valais (LHEP)* du 4 octobre 1996 (ainsi que la future loi concernant l'Université du Valais).

De fait, l'encouragement des hautes écoles et de la recherche en Valais est complémentaire au soutien financier direct des institutions dans le cas où des lois cantonales spécifiques existent déjà. C'est le cas de la HES-SO Valais-Wallis (L-HES-SO Valais-Wallis) et de la Haute école pédagogique du Valais (LHEP-VS). Le soutien financier est également complémentaire et réglé par des engagements contractuels pour les antennes sises sur le territoire du canton dont le subventionnement est réglé par convention (EPFL Valais Wallis, UNIL site de Sion, UNIGE site de Sion et Fondation Haute école de musique Vaud Valais Fribourg, ci-après HEMU Valais-Wallis).

Afin de soutenir le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche et les institutions qui le composent, la LEHER intègre dans son périmètre l'ensemble des éléments financiers relevant, avant 2026, des bases légales, réglementaires ou contractuelles présentées dans le schéma 2 ci-dessous.

Figure 2 : Bases légales, réglementaires ou contractuelles reprises par la LEHER dès 2026



#### **1.4 Institutions constituant le paysage de la LEHER**

La LEHER tient compte de la diversité des institutions formant le Paysage valaisan en les regroupant en quatre familles. Pour la période 2026-2028, ces institutions sont listées ci-dessous selon leur famille d'appartenance :

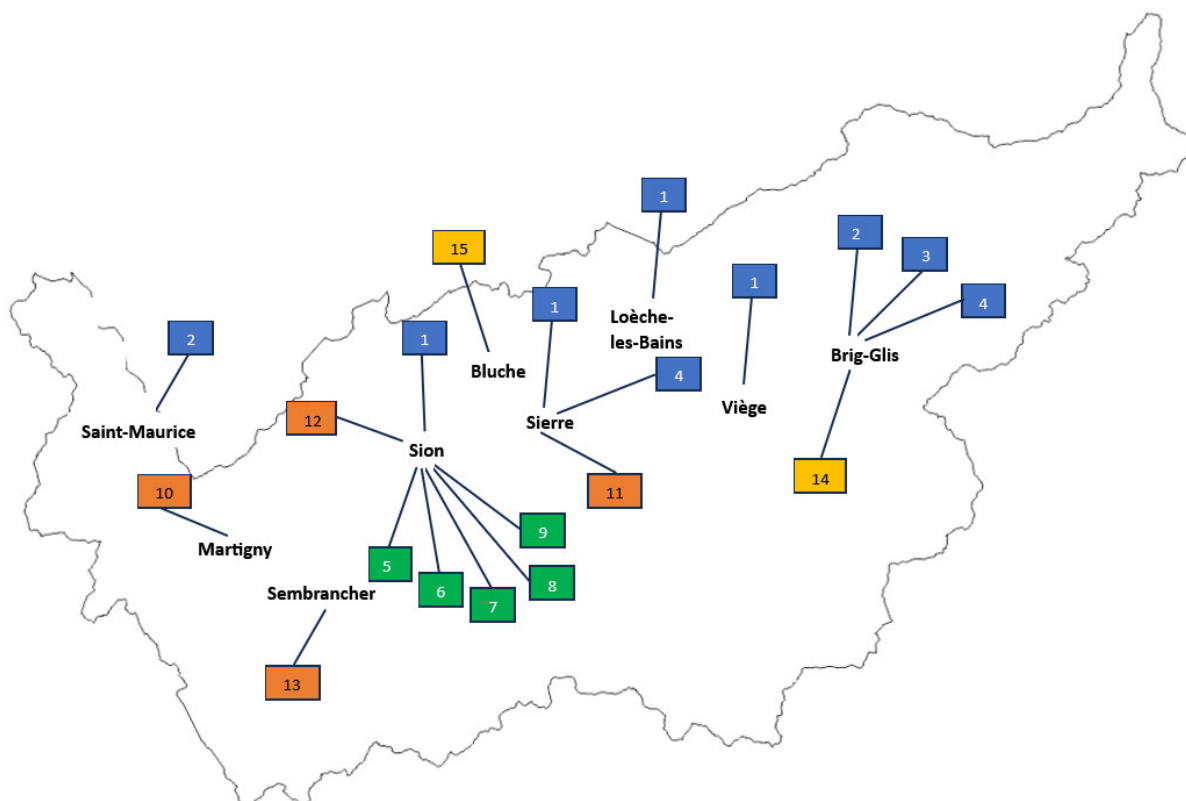
1. La famille 1 regroupe les institutions accréditées selon la LEHE et qui offrent un enseignement public au sens de l'article 45 alinéa 3 LEHE<sup>1</sup> ; il s'agit des hautes écoles ou institutions du domaine des hautes écoles, ainsi que des institutions autonomes membres d'une haute école ou d'une institution du domaine des hautes écoles suivantes :
  - la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale Valais-Wallis (HES-SO Valais-Wallis), membre de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) ;
  - la Haute Ecole spécialisée Fernfachhochschule Schweiz (FFHS), affiliée à la Haute Ecole spécialisée de la Suisse italienne (Scuola Universitaria della Svizzera italiana SUPSI) ;
  - la Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS) ;
  - l'institut universitaire UniDistance Suisse.

<sup>1</sup> « Un enseignement est réputé public s'il remplit les conditions suivantes :

a. il répond à un besoin public;  
 b. il découle d'un mandat public fixé par la loi;  
 c. ses programmes d'études ou les diplômes qui les sanctionnent sont définis dans le cadre de la politique publique de la formation. »

2. La famille 2 comprend les antennes en Valais des hautes écoles ou des institutions du domaine des hautes écoles accréditées selon la LEHE ; il s'agit de :
  - l'EPFL Valais Wallis ;
  - l'Université de Genève ;
  - l'Université de Lausanne ;
  - l'HEMU Valais-Wallis ;
  - la Fondation Universitaire Kurt Bösch, non pas en tant qu'acteur académique, mais comme institution accueillant les antennes valaisannes des Universités de Genève et de Lausanne.
  
3. La famille 3 concerne les autres institutions scientifiques, reconnues par le Conseil d'Etat; il s'agit pour la période considérée de :
  - l'Institut de recherche Idiap ;
  - l'Institut de recherche en informatique Icare ;
  - le Service de recherche de la Clinique Romande de Réadaptation CRR ;
  - le Centre régional d'études des populations alpines CREPA.
  
4. La famille 4 concerne les institutions accréditées selon la LEHE et qui n'offrent pas un enseignement public au sens de l'article 45 alinéa 3 LEHE ; il s'agit de hautes écoles ou institutions du domaine des hautes écoles, ainsi que d'institutions autonomes membres d'une haute école ou d'une institution du domaine des hautes écoles, à savoir :
  - l'institut de type HES, César Ritz Colleges Switzerland;
  - l'institut de type HES, Les Roches Global Hospitality Education.

Figure 3 : Institutions constituant le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche (état 2025) – voir la légende ci-après



#### Famille 1 (bleu)

- 1 — HES-SO Valais-Wallis – Sion, Sierre, Loèche-les-Bains, Viège
- 2 — Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS) – Saint-Maurice, Brig-Glis
- 3 — Fernfachhochschule Schweiz (FFHS) - Brig-Glis
- 4 — Institut universitaire UniDistance Suisse – Brig-Glis, Sierre

#### Famille 2 (vert) :

- 5 — EPFL Valais Wallis – Sion
- 6 — Université de Genève, Site de Sion – Sion
- 7 — Université de Lausanne, Site de Sion – Sion
- 8 — Fondation Universitaire Kurt Bösch – Sion
- 9 — HEMU Valais-Wallis – Sion

#### Famille 3 (orange) :

- 10 — Institut de recherche Idiap – Martigny
- 11 — Institut de recherche en informatique Icare – Sierre
- 12 — Service de recherche de la Clinique romande de réadaptation CRR – Sion
- 13 — Centre régional d'études des populations alpines CREPA – Sembrancher

#### Famille 4 (jaune)

- 14 — Institut de type HES, César Ritz Colleges Switzerland – Brig-Glis
- 15 — Institut de type HES, Les Roches – Bluche (Crans-Montana)

## **1.5 Le Paysage valaisan de la formation et de la recherche à l'aube de la LEHER 2026–2028**

### **1.5.1. Un cadre législatif en pleine évolution**

La période 2024–2025 constitue une étape déterminante dans la structuration et la consolidation du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche.

En 2024, le Grand Conseil a adopté la LEHER. Cette loi cadre dote le canton d'un outil stratégique de pilotage et de coordination visant à soutenir durablement ses institutions de formation et de recherche, tout en renforçant leur visibilité et leur impact à l'échelle nationale et internationale.

Parallèlement, le Campus Energypolis est pleinement entré dans sa phase d'exploitation, tandis que les Campus du Pôle Santé et de l'Edhëa poursuivent leur construction. La même année, deux nouveaux projets d'infrastructures majeurs ont été lancés : le Campus HEP-VS à Saint-Maurice et le Campus commun HES-SO Valais-Wallis/HEP-VS/École supérieure de santé à Brigue. Ces réalisations illustrent le renforcement de la présence académique dans les deux régions linguistiques et témoignent de la volonté du Valais de développer un réseau d'enseignement supérieur cohérent, moderne et accessible.

En 2025, le projet de loi portant sur la création de l'Université du Valais est soumis au Grand Conseil. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée et vise à affirmer davantage la place du canton dans l'espace suisse de la formation supérieure, en offrant un cadre institutionnel propice à l'excellence académique, à la recherche et à l'innovation.

### **1.5.2. Un écosystème académique dynamique et attractif**

En 2024, le paysage LEHER se caractérise par un ancrage fort dans le territoire et une capacité d'attraction croissante :

- 7'133 personnes étudient en formation de base (bachelor et master) en Valais ou depuis le Valais dans une haute école de type Haute école spécialisée (HES), Haute école pédagogique (HEP) et Haute école universitaire (HEU). Sur ce total, 1'999 valaisans étudient en Valais dans une HES, HEP ou HEU (source : données OFS) ;
- près de 70 % des diplômés du tertiaire résident encore en Valais cinq ans après leurs études (jusqu'à 80 % pour les diplômés HES), ce qui témoigne d'un fort ancrage régional et d'une contribution directe au développement économique local (source : données OFS) ;
- la recherche représente un secteur en plein essor, avec près de 850 EPT actifs dans des activités de recherche en Valais. Le volume total de la mission recherche dans les charges des institutions atteint environ 120 millions de francs tandis que le volume total des fonds tiers compétitifs comptabilisés pour les projets de recherche en Valais atteint environ 40 millions de francs (source : comptes annuels des institutions) ;
- de plus, 1'274 certificats ont été délivrés par les hautes écoles valaisannes. Les Certificates of Advanced Studies (CAS) représentent le 87.6 % du total, devant les Diplomas of Advanced Studies (DAS, 5.6 %) et les Master of Advanced Studies (MAS, 6.8 %).

### **1.5.3. Un contexte économique et démographique porteur**

Le Valais de 2024 présente un environnement économique solide et en croissance :

- population : 371'000 habitants ;
- produit intérieur brut (PIB) : 23.2 milliards de francs ;
- emplois : 199'000 postes (155'000 EPT), avec une croissance notable dans le secteur secondaire ;
- entreprises : environ 32'000 sur le territoire cantonal ;
- innovation et entrepreneuriat : depuis 2004, la Fondation The Ark a accompagné plus de 250 start-up et projets innovants, illustrant le dynamisme de l'écosystème valaisan de l'innovation.

### **1.5.4. Une dynamique de transformation durable**

À la veille de l'entrée en vigueur de la LEHER, le Valais se positionne comme un canton en transition vers une gouvernance structurée et ambitieuse de la formation et de la recherche.

Entre renforcement institutionnel, développement d'infrastructures académiques modernes, croissance de la recherche et fort ancrage territorial des diplômés, le canton consolide les fondations d'un système intégré, attractif et compétitif, au service de son développement économique, social et culturel.

## **2. Bilan de la période de financement 2022 à 2024**

---

À partir des différents bilans réalisés par les institutions à l'intention du canton, ce chapitre en présente une synthèse. Les éléments exposés dans les sous-chapitres suivants constituent quelques illustrations sous forme d'exemples. Ils ne sont **pas exhaustifs**, mais reflètent l'ensemble des contributions issues de toutes les institutions du paysage.

### **2.1 Dynamiques et positionnement stratégique de l'écosystème valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation**

Le paysage académique et scientifique du canton du Valais se caractérise par un écosystème collaboratif dynamique. Son positionnement s'articule autour de deux axes stratégiques interdépendants :

- l'excellence individuelle des institutions, marquée également par une collaboration interinstitutionnelle au niveau cantonal via un ancrage territorial générateur de contributions régionales significatives ;
- le rayonnement tant au niveau national qu'à l'international.

#### **2.1.1 Collaboration interinstitutionnelle et ancrage territorial**

Le Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation puise sa force dans l'excellence de ses institutions, renforcée ces dernières années par une coopération interinstitutionnelle accrue. Cette dynamique constitue un véritable moteur du développement scientifique, de l'innovation et de la valorisation des savoirs.

Ces synergies se concrétisent à travers des projets de recherche conjoints, des partenariats structurés et des réseaux de transfert de connaissances, illustrant une complémentarité et un partage efficaces des expertises.

Ainsi, l'écosystème académique valaisan se distingue par un engagement profond envers son territoire. Il agit comme un acteur clé du développement socio-économique et culturel du canton, en reliant la recherche de pointe aux besoins locaux. Les avancées scientifiques s'y traduisent par des retombées concrètes et pertinentes pour la région.

Cet ancrage régional se traduit par des initiatives concrètes répondant aux enjeux spécifiques du territoire. La HES-SO Valais-Wallis en offre plusieurs exemples, notamment à travers le développement d'infrastructures stratégiques telles que le laboratoire STREAM, dédié à la gestion de l'eau ou encore le Centre pédagogique de prévention des séismes (CPPS). Parallèlement, des instituts comme le CREPA mènent des mandats au service des collectivités locales — à l'image de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la Vallée du Trient — tandis que le Forschungsinstitut zur Geschichte des Alpenraums (FGA) contribue à la valorisation de l'histoire régionale par ses travaux scientifiques.

Le Net Zero Lab Valais illustre quant à lui la convergence entre recherche et industrie : fondé par Novelis en partenariat avec l'EPFL et la HES-SO Valais-Wallis, il vise le développement de solutions pour une production d'aluminium neutre en carbone, ancrant l'innovation au cœur du tissu économique régional. Dans la même dynamique, la création du Campus Energypolis a permis à l'EPFL et à la HES-SO Valais-Wallis de réaliser des démonstrateurs dans le domaine de l'énergie et de lancer conjointement une offre de formation continue (CAS & MAS) en ingénierie des systèmes énergétiques durables.

Au-delà de projets emblématiques, cette intégration s'inscrit dans la durée. Forte de plus de 2'600 étudiantes et étudiants (toutes missions confondues) répartis sur cinq sites, la HES-SO Valais-Wallis irrigue l'ensemble du territoire, entretenant des liens étroits avec le tissu économique — à travers des partenariats stratégiques avec des entreprises telles que Debiopharm ou Lonza — ainsi qu'avec les hôpitaux et les collectivités publiques. Elle incarne ainsi un véritable partenaire systémique de la formation, de l'innovation et de la compétitivité régionales.

Cette stratégie de territorialisation de l'excellence trouve son aboutissement dans l'implantation de l'EPFL Valais Wallis et de la HES-SO Valais-Wallis au cœur du Campus Energypolis.

#### **2.1.2. Rayonnement national et international**

En complément de leur solide ancrage territorial, les institutions valaisannes déploient une stratégie active de positionnement sur les scènes nationale et internationale, renforçant ainsi leur attractivité et

leur compétitivité. Cette double projection leur permet de jouer un rôle influent tant au sein des réseaux suisses que des consortiums scientifiques mondiaux.

Sur le plan national, la Haute École Pédagogique du Valais (HEP-VS) illustre par exemple ce leadership en occupant une position centrale au sein de la formation des enseignants en Suisse romande. Par son pilotage de programmes intercantonaux d'envergure et sa contribution aux orientations de swissuniversities, elle affirme son rôle de coordination et d'influence bien au-delà des frontières cantonales.

Cette influence s'étend avec succès à l'échelle internationale, où l'écosystème valaisan s'intègre de manière proactive dans des réseaux de premier plan. Cette projection s'articule autour de plusieurs axes :

- l'intégration dans des alliances stratégiques : l'antenne de l'UNIL à Sion participe activement à l'alliance universitaire européenne CIVIS, tandis qu'UniDistance Suisse renforce son ancrage continental via son adhésion à des associations clés de l'enseignement à distance ;
- le leadership dans des domaines de pointe : plusieurs institutions se distinguent par leur excellence. L'Institut Idiap confirme son statut d'acteur mondial en intelligence artificielle, l'EPFL Valais Wallis s'impose comme un pôle de compétences internationalement reconnu dans les domaines clés de l'énergie, de l'environnement et de la santé, ainsi que l'UNIGE, site de Sion, concernant les droits de l'enfant.
- la participation active aux programmes compétitifs : la présence régulière des institutions valaisannes (en particulier l'EPFL Valais Wallis, l'Idiap et la HES-SO Valais-Wallis) des programmes européens sélectifs atteste de la haute qualité et de la compétitivité de leur recherche.

Enfin, la HES-SO Valais-Wallis incarne parfaitement la stratégie consistant à transformer des innovations locales en solutions à portée internationale. En développant des partenariats mondiaux et en participant à des réseaux transfrontaliers, elle assure la diffusion de projets nés de problématiques régionales.

## **2.2 Stratégies de formation adaptées aux enjeux contemporains**

L'offre de formation au sein du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation a connu des évolutions stratégiques entre 2022 et 2024, marquées par une diversification des cursus, une adaptation aux populations étudiantes et un engagement résolu en faveur de l'innovation pédagogique. Ces dynamiques visent à garantir l'excellence académique, la pertinence des qualifications et une insertion professionnelle réussie pour les diplômés.

### **2.2.1 Évolution de l'offre de formation et dynamique des effectifs**

L'évolution des populations étudiantes reflète l'adaptabilité et le dynamisme du paysage académique valaisan face aux nouvelles aspirations en matière de formation. La croissance soutenue des dispositifs flexibles proposés par UniDistance Suisse, la FFHS et la HES-SO Valais-Wallis illustre le succès des parcours flexibles, répondant à une demande croissante de formation.

Parallèlement, la refonte des programmes dans certaines filières traditionnelles est appréhendée comme une opportunité de repositionnement stratégique. Cette évolution encourage les institutions à innover, à faire évoluer les compétences, à intégrer de nouvelles formes de pédagogies, à moderniser leurs infrastructures et ainsi à anticiper les besoins émergents du marché du travail, afin d'assurer la disponibilité des compétences dans des domaines essentiels de l'économie valaisanne et nationale.

L'accent mis sur la flexibilité des cursus et sur l'internationalisation constitue dès lors un levier stratégique de développement, renforçant à la fois l'attractivité et la pertinence de l'offre de formation valaisanne.<sup>2</sup>

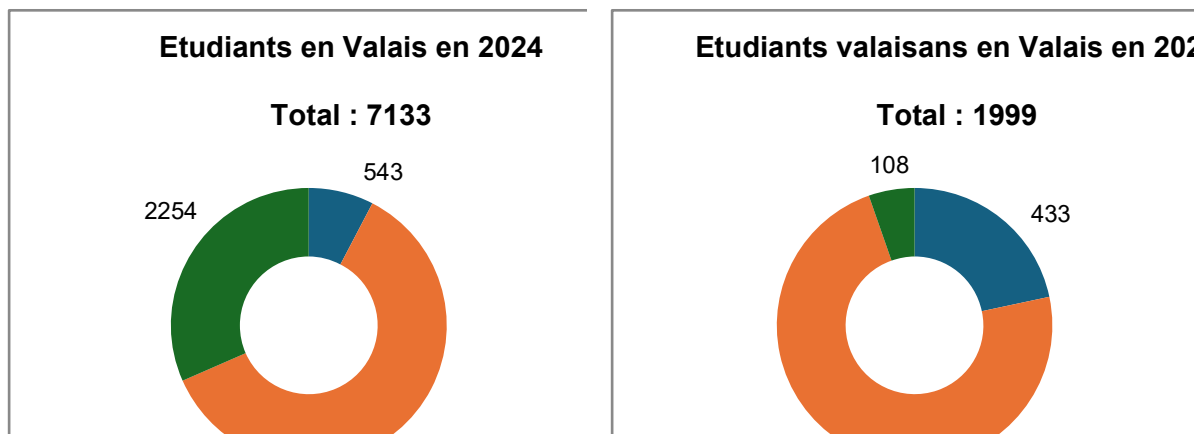
D'autre part, la HEP-VS poursuit le développement d'innovations pédagogiques dans ses différentes filières de formation. L'enseignement hybride est ainsi déjà largement adopté dans toutes les formations de base. Les innovations pédagogiques s'ancrent actuellement dans des dispositifs de formation qui se veulent partiellement en emploi. C'est par exemple le cas pour le projet de formation des enseignants spécialisés réalisé avec la Haute école intercantonale en pédagogie spécialisée (Interkantonale

---

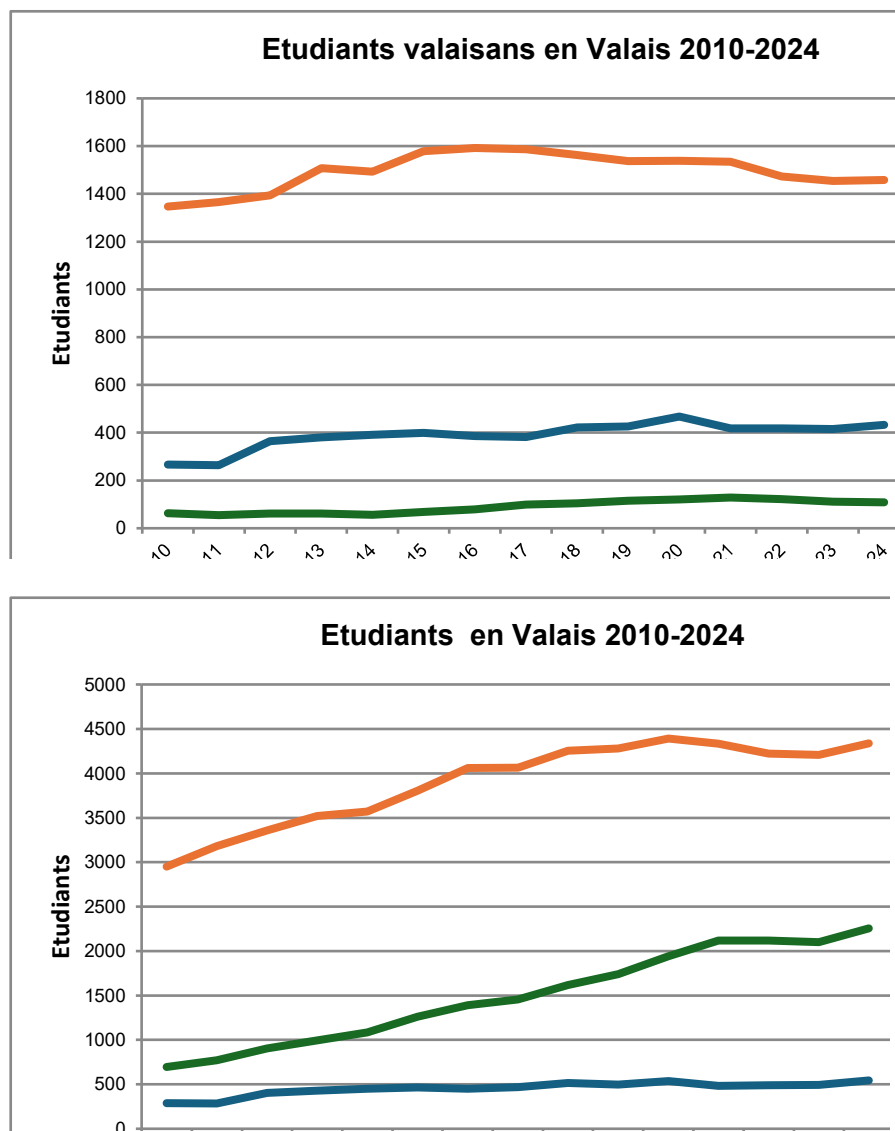
<sup>2</sup> Rapport cantonal sur les hautes écoles 2025, chapitre 6, Paysage valaisan des hautes écoles

Hochschule für Heilpädagogik, HfH) de Zurich ou pour le Bachelor primaire qui offre la possibilité pour les étudiants de dernière année d'effectuer un stage long rémunéré dans les écoles. Ce dispositif a l'avantage d'accroître la présence sur le terrain et d'offrir davantage de flexibilité aux étudiants.

Figures 4 : Étudiants en Valais par type de haute école, 2024, source : OFS



Figures 5 : Évolution des étudiants en Valais par type de haute école, 2010-2024, source : OFS



Un investissement significatif a été consacré à l'innovation pédagogique. L'intégration de dispositifs hybrides et numériques, dont UniDistance Suisse, la FFHS et la HES-SO Valais-Wallis, par son centre Cyberlearn furent des pionniers à l'échelle nationale, s'est diffusée dans l'ensemble des institutions.

Cette transformation s'accompagne de l'adoption de pédagogies actives, réflexives et collaboratives. La HES-SO Valais-Wallis en offre une parfaite illustration avec l'introduction de concepts tels que les

Business, Digital et Social Team Academies ou l'apprentissage par les pairs (Peer Learning). Parallèlement, la modularisation des plans d'études et le développement de formations en emploi, comme les stages longs rémunérés proposés par la HEP-VS, témoignent d'une volonté d'adapter les cursus à la diversité des profils étudiants et aux exigences du marché du travail.

Cette modernisation des pratiques pédagogiques est indissociable de la synergie étroite entre enseignement et recherche. En participant directement à des travaux de recherche de pointe, souvent en collaboration avec des partenaires industriels, les étudiants développent des compétences analytiques et professionnelles avancées. Cette immersion précoce dans le monde de l'innovation renforce non seulement l'attractivité des formations, mais assure surtout une préparation optimale des diplômés aux défis complexes du marché.

### **2.2.2 Insertion professionnelle**

Les indicateurs de réussite et d'insertion professionnelle des diplômés du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation sont globalement très positifs. Les taux de diplômés se maintiennent à un niveau élevé.

Le suivi des cohortes atteste d'une intégration rapide et réussie dans le tissu socio-économique. De fait, le 70% des étudiants tertiaires résident en Valais 5 ans après la fin de leurs études. Selon les données de l'OFS, 96 % des personnes diplômées auprès de la HES-SO trouvent un emploi dans l'année qui suit la fin de leur formation.

L'employabilité des diplômés est favorisée par une forte connexion avec le monde professionnel, entretenue par des stages, des mandats pratiques et des collaborations structurées. La pertinence des compétences acquises se reflète dans la diversité et l'adaptabilité des parcours de carrière observés. Néanmoins, les institutions reconnaissent la nécessité de consolider les dispositifs d'accompagnement académique pour garantir une adéquation continue et optimale entre l'offre de formation et les besoins évolutifs du marché du travail.

## **2.3 Valorisation de la recherche et de l'innovation**

L'écosystème de recherche et d'innovation du canton du Valais a consolidé son positionnement entre 2022 et 2024 en s'appuyant sur des axes thématiques interdisciplinaires, une intensification des synergies à plusieurs échelles ainsi qu'une production scientifique, technologique et culturelle à forte valeur ajoutée. Cette stratégie concertée vise à concilier la pertinence territoriale avec un rayonnement international, positionnant le Valais comme un pôle de recherche compétitif.

### **2.3.1 Positionnement stratégique et écosystème collaboratif**

La stratégie de recherche et d'innovation des institutions valaisannes s'est articulée autour de la consolidation de pôles d'excellence thématiques et du renforcement d'un réseau de collaborations.

Les orientations stratégiques se sont concrétisées par le développement de domaines de recherche à haute technicité et à fort impact sociétal. Par exemple, l'Idiap a été re-confirmé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) en décembre 2024 comme institut de recherche d'importance nationale et a poursuivi son leadership en intelligence artificielle, comme en témoignent ses distinctions internationales et le développement de plus de 150 licences logicielles. L'Institut ICARE s'est affirmé comme un acteur central dans les projets nationaux d'envergure (Flagships) portant sur l'énergie, la santé numérique et l'Industrie 4.0. La HES-SO Valais-Wallis a renforcé ses axes en sciences de la vie et en ingénierie. L'EPFL Valais Wallis s'est renforcée autour des thématiques de la durabilité et de la résilience (transition numérique, chimie verte et technologies environnementales), en se concentrant sur les domaines énergétiques pour le développement de sa troisième phase. De son côté, l'Université de Genève s'est affirmée en Valais par les activités du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE), qui développe une expertise reconnue à l'échelle nationale et internationale dans les domaines des politiques de l'enfance, de la protection des mineurs et de la formation spécialisée. Parallèlement, l'antenne valaisanne de l'UNIL a piloté des projets interdisciplinaires sur les transformations des environnements-de montagne. Dans le secteur de la santé, le Service de recherche de la CRR a consolidé sa recherche clinique appliquée, en particulier dans les domaines de la neuroréadaptation et de la réadaptation numérique, en partenariat avec l'EPFL Valais Wallis et les centres hospitaliers universitaires. UniDistance Suisse a œuvré à l'intégration systématique de ses activités de recherche au sein de réseaux nationaux et européens pour accroître leur reconnaissance et leur portée internationale.

Dans ce cadre, le Campus Energypolis s'inscrit dans un écosystème d'innovation où coexistent sur un même site l'EPFL Valais Wallis (recherche fondamentale et doctorale), la HES-SO Valais-Wallis (recherche appliquée et formation HES), la Fondation The Ark (transfert technologique, incubation et soutien aux start-ups). Cette proximité institutionnelle et le rôle joué par Energypolis SA<sup>3</sup> dans le développement de l'écosystème du Campus Energypolis sont essentiels afin de renforcer les liens entre recherche, formation et industrie. Les collaborations entre ces acteurs ont donné naissance à plusieurs projets, dont le BlueArk Water Hub (gestion intelligente de l'eau) et des projets conjoints EPFL Valais Wallis – HES-SO Valais-Wallis dans les domaines de l'hydrogène, de l'efficacité énergétique et de la modélisation numérique. L'EPFL Valais Wallis agit comme moteur scientifique de cet écosystème, tout en s'appuyant sur la force de l'innovation appliquée développée par ses partenaires régionaux.

### **2.3.2 Synergies avec les acteurs économiques et les collectivités publiques**

L'intensification des partenariats avec le tissu socio-économique constitue un axe majeur de la stratégie de valorisation de la recherche.

Les collaborations avec le secteur privé ont généré des innovations technologiques significatives. La HES-SO Valais-Wallis a mené des projets de pointe, comme le Debiolab 2.0 avec Debiopharm pour la vectorisation d'anticorps en oncologie et a collaboré avec la Lonza pour la co-construction de programmes de formation répondant aux besoins de l'industrie (Bachelor en *Digital Life Sciences*). L'Idiap a également conduit des projets de recherche appliquée avec Novartis et Debiopharm sur des thématiques d'immunothérapie, tandis que l'Institut ICARE a développé des solutions concrètes pour la transition énergétique.

L'EPFL Valais Wallis agit comme un moteur de transfert technologique et d'innovation au service du tissu économique valaisan. Grâce à sa proximité avec les entreprises locales et les institutions publiques, le Campus facilite la valorisation des résultats de la recherche, stimule la création d'entreprises à haute valeur ajoutée, renforce la compétitivité régionale dans des secteurs stratégiques comme l'énergie, la chimie verte, les matériaux avancés et la santé. De nombreuses collaborations entre les laboratoires de l'EPFL Valais Wallis et les entreprises implantées en Valais (PME, start-ups, grandes industries) permettent de valoriser la recherche scientifique en innovation appliquée. L'implantation de spin-offs et le développement de nombreux projets Innosuisse et européens témoignent de cet impact direct sur l'économie régionale.

Dans ce cadre, il est possible de citer quelques start-ups basées dans le canton du Valais issues des travaux des institutions entre 2022 et 2024 :

- WattAnyWhere: Cleantech développant un générateur d'électricité « off-grid » alimenté à l'éthanol renouvelable ;
- Urbio: start-up issue de l'EPFL Valais Wallis, qui développe une plateforme SaaS utilisant l'intelligence artificielle pour la planification énergétique des bâtiments et réseaux urbains ;
- DePoly: Cleantech spécialisée dans le recyclage chimique des plastiques/polyesters, qui figure dans le classement national suisse « Top 100 Swiss Startup » pour 2023 ;
- Destinazio : start-up fondée dans le cadre du programme entrepreneurial Business eXperience de la HES-SO Valais-Wallis qui est devenue la première et unique agence web suisse à obtenir le label « Webflow Enterprise Partner ».

### **2.3.3 Production scientifique et résultats de la recherche**

#### **A. Chiffres clés**

**Personnel actif dans la recherche en Valais.** Entre 2022 et 2024, le nombre total d'EPT en actifs dans la recherche en Valais a augmenté de 17.1 %. Les EPT de professeurs, autres enseignants, assistants et collaborateurs scientifiques augmente de 16.8 % sur la période. Enfin, le personnel de direction et administratif croît de 19.4 %. Dans l'ensemble, la croissance observée traduit un renforcement soutenu et équilibré des ressources humaines dans le domaine de la recherche sur le territoire cantonal.

---

<sup>3</sup> Energypolis SA est une société anonyme dont le siège est à Sion, active dans la recherche et le développement. Elle résulte d'une loi validée par le parlement cantonal valaisan pour instituer une structure indépendante, majoritairement détenue par le canton, la Ville de Sion et l'EPFL Valais Wallis, afin de gérer, exploiter et développer le Campus Energypolis.

Tableau 1 : Nombre d'EPT du personnel affilié à la recherche actif en Valais par catégorie (en moyenne annuelle)

Détail	2022	2023	2024
Nombre d'EPT du personnel en charge de la mission recherche en Valais – professeurs, autres enseignants, assistants et collaborateurs scientifiques	624.3	704.9	729.0
Nombre d'EPT du personnel en charge de la mission recherche en Valais - personnel de direction et administratif	91.6	106.5	109.4
<b>Total EPT</b>	<b>716.0</b>	<b>811.3</b>	<b>838.4</b>

**Financement de base de la recherche.** Le financement de base de la recherche atteint 41.4 millions de francs en 2024. Les contributions de la Confédération progressent de 8.5 à 10.4 millions de francs (+22.3 %), tandis que les apports du canton et des communes augmentent de 34.4 à 41.8 millions de francs (+21.5 %). Cette évolution traduit un renforcement soutenu du soutien public à la recherche en Valais, confirmant la confiance des partenaires institutionnels dans le développement scientifique régional.

Tableau 2 : Volume de fonds pour le financement de base de la recherche (subventions), en millions de francs

Détail	2022	2023	2024
Total Confédération*	8.5	9.3	10.4
Total canton/communes	34.4	37.9	41.8
<b>Montant total - financement de base</b>	<b>42.9</b>	<b>47.2</b>	<b>52.2</b>

\*sans le financement de la Confédération pour l'EPFL Valais Wallis

**Volume des fonds de tiers comptabilisés pour des projets de recherche compétitifs.** En 2024, le volume total des fonds tiers compétitifs comptabilisés pour les projets de recherche en Valais atteint 40 millions de francs, contre 34.8 millions de francs en 2022. Cela représente une croissance de 15 % sur la période, confirmant la solidité et l'attractivité du site valaisan dans le domaine de la recherche compétitive. Dans l'ensemble, ces résultats témoignent d'une diversification croissante des sources de financement et d'une forte compétitivité des équipes de recherche valaisannes à l'échelle nationale et internationale.

Tableau 3 : Volume des fonds de tiers comptabilisés (réalisés) pour des projets de recherche compétitifs par typologie, en million de francs

Détail	2022	2023	2024
Subsides du FNS (Fonds National Suisse)	11.6	19.8	21.9
Subsides Innosuisse	6.8	7.6	8.7
Autres subsides de la Confédération	1.9	2.1	2.7
Subsides programme de recherche UE et internationaux	9.3	4.4	2.0
Autres produits de tiers compétitifs	5.2	5.3	4.7
<b>Montant total - compétitif</b>	<b>34.8</b>	<b>39.2</b>	<b>40.0</b>

\*sans les financements considérés comme non compétitifs soit pour des projets industriels, soit attribués par des institutions, par exemple des fondations privées, ne prévoyant pas de dispositif compétitif d'octroi de leur soutien financier.

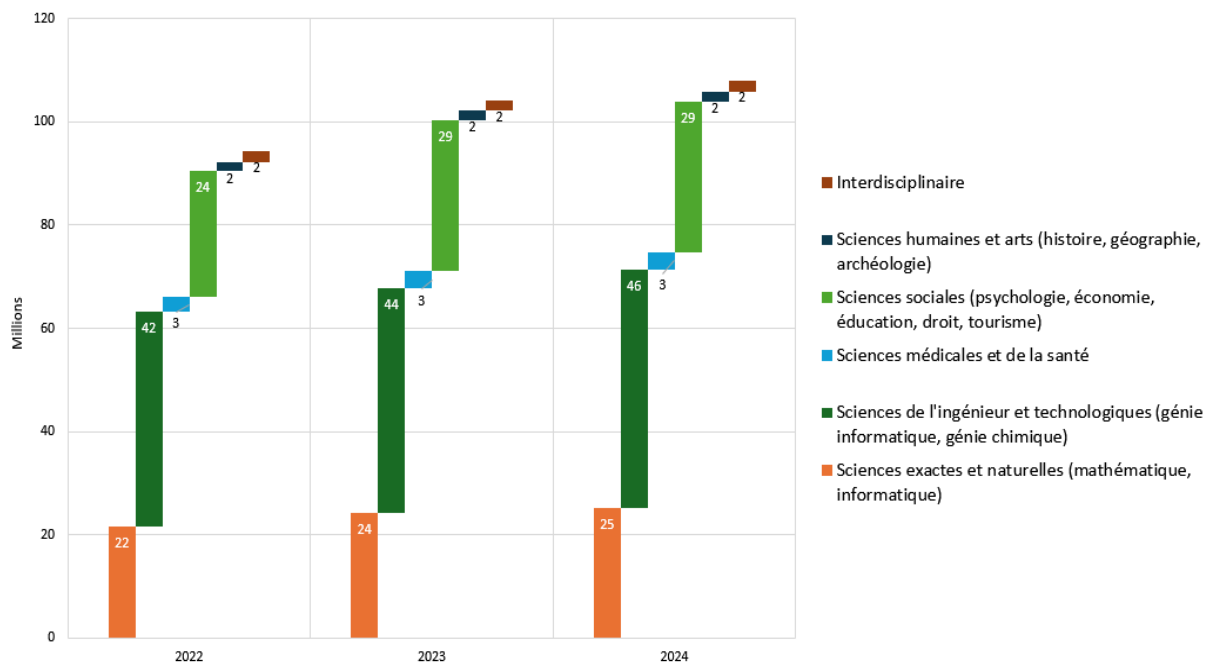
En ce qui concerne le volume total de la mission recherche dans les charges des institutions, celui-ci est passé de 97.8 millions de francs en 2022 à 121.2 millions de francs en 2024.

Tableau 4 : Volume total de la mission recherche dans les charges des institutions, en millions de francs

Années	2022	2023	2024	cumul 2022-2024
Volume de la recherche en Valais (charges)	97.8	113.3	121.2	<b>332.3</b>

**Évolution de la recherche en Valais par domaine.** Les sciences de l'ingénieur et technologiques constituent le principal domaine de recherche, avec 46.3 millions de francs, suivies des sciences sociales (29.1 millions de francs) et des sciences exactes et naturelles (25.2 millions de francs). Les sciences médicales et de la santé ainsi que les sciences humaines et arts présentent des montants stables, tandis que la recherche interdisciplinaire connaît une progression de plus de 6 % sur la période.

Figure 6 : Répartition du total des recettes de recherche par domaine, en millions de francs



**Nombre de publications.** Entre 2022 et 2024, le nombre de publications annuelles de type « Articles Peer Reviewed », « book », « inbook », « articles et proceedings » en Valais est passé de 576 à 747, soit une progression de +29.7 %. La hausse est régulière, avec 668 publications en 2023 (+16.0 % par rapport à 2022) puis une nouvelle croissance en 2024 (+11.8 % par rapport à 2023). Globalement, ces chiffres traduisent une dynamique de production scientifique soutenue et en forte accélération sur la période.

### **B. Valorisation et transfert de connaissances et de technologies**

**Mécanismes et stratégies de transfert.** Les institutions valaisannes ont mobilisé un portefeuille varié de mécanismes de transfert pour assurer la valorisation de leurs résultats de recherche. Ces dispositifs incluent des canaux formels tels que le dépôt de brevet, l'octroi de licences et le soutien à la création de start-ups et de spin-offs académiques, particulièrement dans les secteurs de l'ingénierie et des sciences de la vie.

Au-delà de la propriété intellectuelle, le transfert s'opère par le développement de solutions directement applicables. Par exemple, la mise à disposition d'infrastructures et de plateformes de recherche partagées, à l'instar du laboratoire de recherche STREAM et du centre Sense de la HES-SO Valais-Wallis, favorise également les synergies entre la recherche académique, les entreprises et les collectivités publiques. Cette approche est complétée par des formes de transfert immatériel, incluant la formation continue, la médiation scientifique et la participation à des projets collaboratifs, qui ancrent la recherche dans les pratiques professionnelles et stimulent l'innovation.

Dans ce cadre, l'EPFL Valais Wallis met en œuvre plusieurs stratégies de transfert complémentaires :

1. innovation ouverte (open innovation) : création de plateformes de partage entre laboratoires, entreprises et institutions publiques pour accélérer l'innovation collaborative ;
2. co-innovation territoriale : intégration des besoins régionaux dans les thématiques de recherche (énergie, environnement, santé, numérique) ;
3. valorisation des talents : accompagnement des chercheurs et étudiants dans l'entrepreneuriat scientifique ;
4. soutien aux politiques publiques : mise à disposition d'expertise scientifique pour les stratégies cantonales (énergie 2050, climat, mobilité).

Ces stratégies visent à maximiser les retombées économiques, sociétales et environnementales de la recherche tout en assurant la pérennité du modèle EPFL Valais Wallis.

**Impact sociétal et économique du transfert.** D'un point de vue économique, le transfert de connaissances stimule le dynamisme régional par la création d'emplois qualifiés, le soutien à l'entrepreneuriat et le renforcement de la compétitivité des entreprises. Les partenariats industriels stratégiques (par ex., HES-SO Valais-Wallis avec Debiopharm et Lonza ; Idiap avec OIKEN) en sont la preuve directe.

D'autre part, les institutions contribuent de manière significative à la transformation sociale. Par exemple les travaux de l'Institut ICARE sur la transition énergétique, les innovations de la HEP-VS dans le domaine de l'éducation et les projets de l'UNIL et du CREPA pour la valorisation du patrimoine démontrent un impact qualitatif tangible, mesurable en termes d'amélioration du cadre de vie et de renforcement de la cohésion sociale. Les mécanismes de transfert de l'EPFL Valais Wallis ont permis : la création de plusieurs start-up et spin-offs actives dans l'énergie, les matériaux et la santé ; la mise en œuvre de plus de 60 projets collaboratifs avec des partenaires industriels depuis 2018 ; la mobilisation de fonds externes significatifs (fonds de tiers, Innosuisse, Horizon Europe) ; la contribution à des innovations territoriales concrètes, comme la valorisation de la chaleur industrielle, les réseaux intelligents (smart grids) ou la gestion durable de l'eau. Le site de Sion s'affirme ainsi comme un pôle d'excellence reconnu pour le transfert technologique et la recherche partenariale au service de la transition énergétique et climatique.

**Adaptation, évolution et enrichissement des programmes de formation.** L'adaptation continue des programmes de formation représente une autre forme essentielle de transfert. Elle permet d'intégrer rapidement les avancées scientifiques et technologiques issues de la recherche dans les cursus académiques (tant bachelor, master que formations continues). Les institutions valaisannes sont particulièrement proactives dans le renforcement de ce lien entre formation et recherche.

Cette dynamique se manifeste notamment par l'introduction de nouveaux modules spécialisés, l'intégration de compétences transversales (data science, durabilité, innovation sociale), ou encore par la création de filières inédites en lien direct avec les axes de recherche prioritaires. Par exemple, la HES-SO Valais-Wallis a renforcé ses formations dans les domaines des technologies de l'énergie, de la cybersécurité, de la santé numérique et de l'ingénierie biomédicale, en cohérence avec les expertises de ses instituts de recherche. De son côté, l'EPFL Valais Wallis contribue à ce renouvellement par l'accueil d'étudiants de master et de doctorat dont les travaux sont intégrés aux projets en cours, favorisant ainsi un apprentissage par la recherche (research-based learning).

Les collaborations entre professeurs, chercheurs et partenaires du terrain (entreprises, écoles, collectivités communales, acteurs régionaux, administration cantonale...) jouent également un rôle structurant. Elles permettent de co-construire des contenus pédagogiques alignés sur les réalités professionnelles, notamment à travers des études de cas réels, des stages en entreprise ou encore des projets interdisciplinaires. Ces dispositifs renforcent la pertinence des formations tout en offrant aux étudiants un accès direct à des problématiques concrètes et à des solutions innovantes.

**Communication, diffusion et science ouverte.** Les efforts de communication et de diffusion ont été intensifiés afin d'accroître la visibilité et l'accessibilité des résultats scientifiques. Cette stratégie s'est traduite par l'organisation d'événements scientifiques de haut niveau et par une participation accrue aux forums académiques internationaux.

Ainsi, afin de renforcer la valorisation et la diffusion de ses résultats de recherche et d'innovation, la HES-SO Valais-Wallis a initié la mise en place d'une stratégie de contenu structurée. Celle-ci vise à accroître la visibilité des projets, à favoriser la compréhension de leurs retombées auprès de publics diversifiés et à soutenir la reconnaissance institutionnelle et le transfert de connaissances. L'EPFL Valais Wallis joue un rôle actif dans la médiation scientifique et la sensibilisation du public aux enjeux de la transition énergétique, climatique et technologique. Chaque année, le Campus organise ou participe à de nombreux événements de vulgarisation et de dialogue entre science et société : portes ouvertes, expositions et conférences publiques, notamment lors du festival Energypolis ou de la Nuit de la Science; activités de sensibilisation dans les écoles, en collaboration avec le Service de l'enseignement et la HEP-VS; participation à des forums et journées thématiques (énergie, climat, numérique, innovation) destinés aux collectivités et entreprises. Ces initiatives visent à rapprocher les citoyens de la science et à renforcer la compréhension des enjeux liés à l'innovation et à la durabilité. Elles contribuent également à promouvoir les vocations scientifiques et à soutenir la relève académique en Valais. D'autres exemples illustrent cette démarche de médiation scientifique auprès de la population valaisanne tels que la participation de la HES-SO Valais-Wallis au MintWorld, la co-organisation d'actions de médiation des antennes universitaires avec la Médiathèque Valais, les activités de médiation du CREPA auprès des communes de l'Entremont et de la Vallée du Trient ou encore les cours d'été pour les jeunes de la HES-SO Valais-Wallis et les KidsUni d'Unidistance Suisse.

### 3. Enjeux stratégiques pour la période LEHER 2026-2028

---

À l'échelle nationale comme internationale, les institutions du Paysage valaisan des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation évoluent dans un contexte de forte concurrence pour attirer les talents scientifiques et disposer de ressources à la hauteur de leurs ambitions. Au-delà de cette dimension compétitive, elles contribuent de manière décisive à relever les grands défis contemporains — sociaux, économiques, environnementaux et culturels. En collaboration avec l'ensemble du monde académique, elles mènent des projets de recherche qui nourrissent l'innovation, éclairent la décision publique, soutiennent le tissu économique local et national et participent à l'enrichissement collectif des savoirs au service de la société.

Le Paysage valaisan des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation fait face à un certain nombre d'enjeux majeurs. Autour des différents enjeux identifiés par chacune des institutions selon son contexte propre, celles-ci mettent en œuvre leur plan stratégique de développement.

Dans ce rapport, sont présentés pour la première fois, les enjeux stratégiques identifiés comme prioritaires pour les institutions prises collectivement en tant que paysage et ce pour la période 2026-2028.

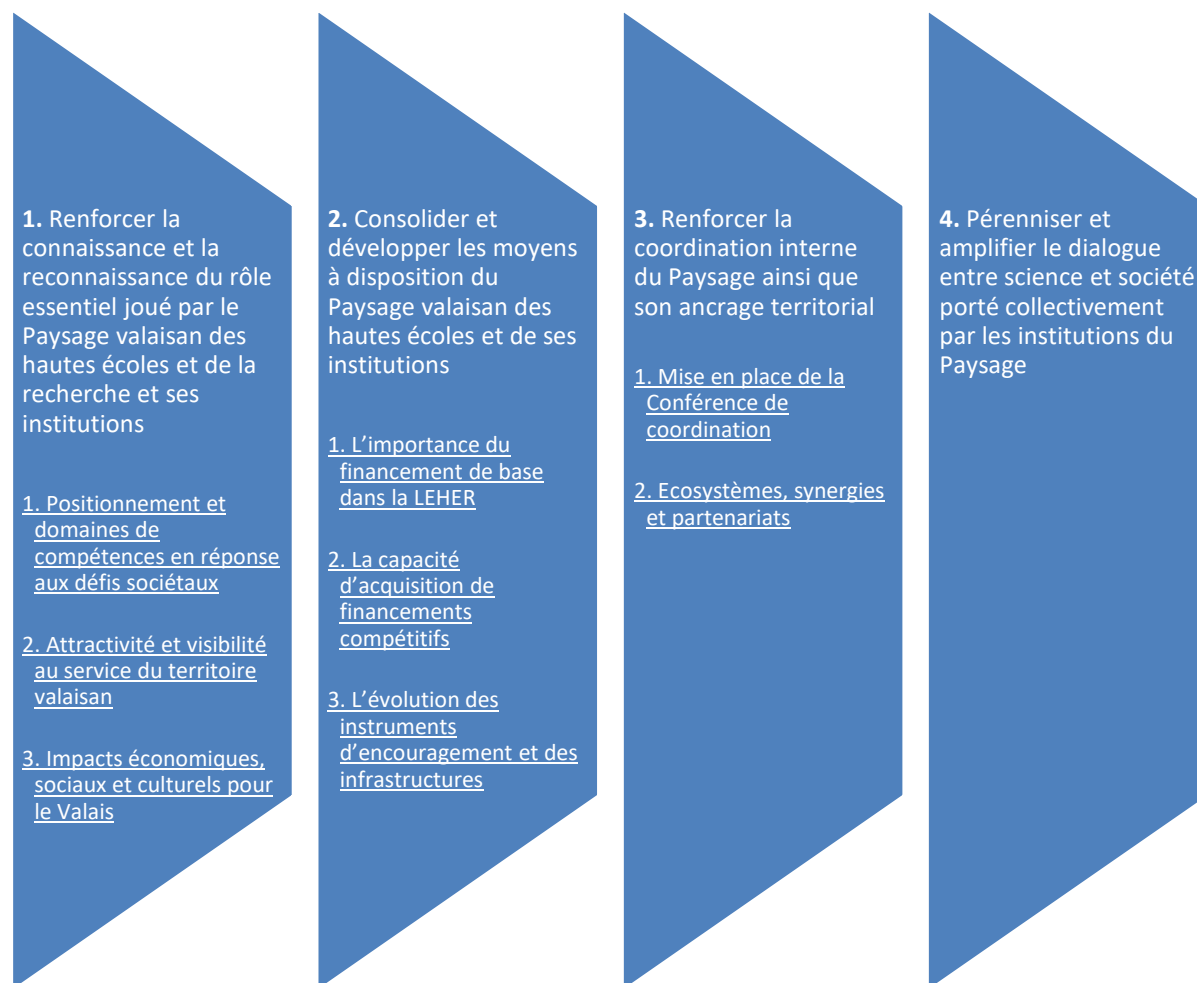
Ces constats sont issus d'un travail de réflexion et d'échanges mené avec l'ensemble des directions des institutions, dans une démarche participative et préparatoire. Il en ressort plusieurs observations :

1. Si les institutions sont globalement bien connues, leurs compétences, leurs expertises et leurs domaines d'action restent encore largement peu connus ;
2. Pourtant présentes et actives depuis plus de trente ans pour certaines, les institutions tertiaires sont sous-estimées dans leur rôle et leur contribution à de nombreux aspects de la vie du canton qu'il s'agisse du bien-être de la population, du développement économique et industriel, social ou culturel du Valais ;
3. Des pressions croissantes sur les financements fédéraux, dans un contexte de concurrence accrue entre institutions pour l'obtention de fonds tiers compétitifs ;
4. Des collaborations interinstitutionnelles encore limitées, parfois insuffisamment dynamiques sur le terrain ;
5. Des partenariats régionaux d'intensité variable, selon les périodes et les établissements, notamment avec les entreprises, les acteurs culturels ou les collectivités publiques ;
6. Une volonté affirmée de renforcer le lien entre science et société, par le développement d'actions de vulgarisation, de dialogue et de communication scientifique à destination de différents publics. Les institutions reconnaissent à ce titre la valeur d'initiatives telles que Science Valais ou l'association Dialogue des sciences, mais aussi les limites de fonctionnements individuels.

Face à ces constats, les enjeux stratégiques sont formulés pour la période 2026-2028 (cf. figure 7) autour des quatre axes suivants :

1. Renforcer la connaissance et la reconnaissance du rôle essentiel joué par le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche et ses institutions.
2. Consolider et développer les moyens à disposition du Paysage valaisan des hautes écoles et de ses institutions.
3. Renforcer la coordination interne du paysage ainsi que son ancrage territorial.
4. Pérenniser et amplifier le dialogue entre science et société porté collectivement par les institutions du paysage.

Figure 7 : Les enjeux stratégiques du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2026 à 2028



### **3.1 Renforcer la connaissance et la reconnaissance du rôle essentiel joué par le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche et ses institutions**

La première période suivant l'entrée en vigueur de la LEHERest aussi celle de la mise en œuvre du concept de « Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche ».

Cette décision législative s'est appuyée sur la volonté marquée de la part des hautes écoles et instituts de recherche de s'inscrire, aussi au niveau cantonal, comme parties d'un système, membres d'un collectif à l'échelle du Valais. La diversité des institutions qui composent ce paysage, leur maturité acquise sur près de trente ans d'existence, ainsi que la cohérence de leurs positionnements individuels — renforcée par la cohérence collective qui se dégage de l'ensemble — constituent de véritables atouts.

Les résultats obtenus dans la précédente période de financement démontrent un grand nombre de succès propres à chacune des institutions.

Le développement d'une vision commune entre les institutions du domaine constitue une formidable opportunité pour mettre en lumière leur contribution individuelle et collective au territoire valaisan : répondre individuellement et collectivement aux grands défis sociétaux, accroître la visibilité et l'attractivité du Valais et renforcer ses retombées économiques, sociales et culturelles.

#### **3.1.1 Positionnement et domaines de compétences en réponse aux défis sociétaux**

Le vieillissement de la population et les enjeux de santé, les effets du réchauffement climatique sur l'environnement naturel et bâti, les questions d'énergie et de gestion de l'eau, ainsi que la révolution numérique et l'essor de l'intelligence artificielle comptent parmi les grands défis sociétaux actuels, à toutes les échelles — internationale, nationale, cantonale, communale et individuelle. Face à ces transformations profondes, les attentes de la société sont fortes. Le monde scientifique y joue un rôle

déterminant, à travers la recherche comme par la formation, pour éclairer les décisions, proposer des solutions et accompagner les transitions.

De plus, la période 2022-2024 a révélé que les institutions du Paysage valaisan en particulier ne font plus face à des défis isolés, mais à une convergence de risques pesant sur leur pérennité et leur croissance. Appréhender ces risques et leur atténuation de façon systémique, mais aussi avec une approche collective, favorise les chances de succès pour les solutions qui pourront être apportées. Cela demande au préalable une meilleure connaissance mutuelle des positionnements et domaines de compétences et d'expertise entre institutions du paysage. Cette démarche qui a déjà débuté délivrera à terme une cartographie détaillée de la situation actuelle.

En réponse aux défis sociétaux contemporains, les hautes écoles et institutions de recherche du Valais mobilisent une large palette de disciplines, allant des sciences exactes et de l'ingénierie (mathématiques, informatique et intelligence artificielle, chimie, énergie, biotechnologie) aux sciences humaines et sociales (psychologie, droit, histoire, économie et gestion, sciences sociales, pédagogie), en passant par les arts (arts visuels, musique).

À ces disciplines s'ajoutent des approches transversales, telles que l'interdisciplinarité, la digitalisation, la durabilité, l'innovation ou encore l'articulation entre ancrage local et ouverture internationale.

Ces compétences nourrissent enfin plusieurs thématiques de recherche et d'application, telles que notamment l'énergie, la santé et la réadaptation, le social, l'éducation, le droit de l'enfance, l'environnement, le tourisme et l'hospitality management. La diversité de ces domaines constitue une véritable richesse et un levier d'innovation.

Anticiper au mieux l'évolution des besoins en matière de formation est au centre de la mission des institutions de formation. Face à l'accélération des transformations économiques, sociales et technologiques, le défi est réel. Un travail d'importance est mené autour des évolutions de programmes d'études-cadres dans les différentes filières offertes à la HES-SO Valais-Wallis par exemple. Il s'agit également de rester prospectif pour répondre aux besoins du marché du travail tant pour la formation de base que pour la formation continue et servir le positionnement institutionnel au sein du paysage et du canton. *In fine*, c'est l'employabilité des diplômés qui en sera encore améliorée et également l'engagement de publics variés dans une dynamique de formation tout au long de la vie.

Les analyses prospectives nécessitent d'être alimentées par le dialogue avec les acteurs du terrain, telles que les entreprises, les collectivités publiques et les associations professionnelles. Les thèmes transversaux tels que le numérique (IA, cybersécurité, culture de la donnée, etc.), la durabilité dans toutes ses dimensions (économique, sociale, environnementale), les *softs skills* (collaboration, pensée critique, créativité) font déjà partie des évolutions en cours dans les filières de formation. Des thèmes comme la prévention de la santé, les territoires énergétiques durables, la cybersécurité et l'IA sont déjà implémentés ou en cours d'implémentation au sein du Paysage valaisan, enrichissant les portefeuilles de formation. Seront également encore développés des nouveaux champs de recherche et de formation autour des énergies vertes et de la santé.

### **3.1.2 Attractivité et visibilité au service du territoire valaisan**

Le recrutement de nouveaux étudiants est au centre de l'attention des acteurs de la formation. Un flux important d'étudiants valaisans étudie hors canton dans des filières proposées en Valais. C'est particulièrement le cas dans le domaine de la pédagogie et de la santé (soins infirmiers) ou encore de l'économie, avec un fort exode depuis le Haut-Valais et le Chablais valaisan en particulier. Cette problématique impacte les ressources cantonales pour le domaine de la formation tertiaire et risque de priver le canton de diplômés formés qui ne reviennent plus dans leur canton d'origine : améliorer l'attractivité et la visibilité du paysage constitue une première réponse à cette problématique.

Au cours des deux dernières décennies, le Paysage valaisan de la formation supérieure a connu un développement remarquable, marqué par la création et la consolidation de hautes écoles et d'institutions de recherche. Cette dynamique a conduit à la situation actuelle présentée précédemment. Cependant, les dernières années montrent une évolution contrastée des effectifs étudiants.

Dans un contexte de ralentissement démographique, plus spécifiquement des jeunes, public-cible des institutions concernées par la LEHER, et de concurrence accrue entre prestataires de formation, il est essentiel de maintenir une forte attractivité et une visibilité claire auprès des publics cibles. Celle-ci repose notamment sur la qualité des offres de formation, mais aussi sur des campus offrant d'excellentes conditions d'enseignement : infrastructures modernes, accessibilité, intégration dans un environnement économique, scientifique et culturel dynamique.

Afin de renforcer cette attractivité, les différents campus valaisans sont valorisés à travers les politiques institutionnelles et les outils de communication des établissements auxquels ils appartiennent. Cette visibilité pourrait être amplifiée par une démarche concertée à l'échelle du Paysage valaisan.

Des événements comme le « Forum Formation » annuel, organisé à Sierre pour les étudiants du secondaire II général et professionnel, pourra être retenu pour implémenter cette démarche. De plus, à chaque rentrée académique, un événement annuel fédérateur du paysage cantonal pourrait servir de tribune au « baromètre valaisan du domaine tertiaire ». Une première édition « test » a eu lieu à la rentrée 2025. Le bilan tiré permettra de faire évoluer le concept dont le principe est acquis parmi les partenaires du paysage et le canton.

L'attractivité de notre territoire est aussi un enjeu afin que les employeurs privés ou publics valaisans puissent recruter suffisamment de talents hautement qualifiés. Il s'agit de former suffisamment de futurs diplômés sur le territoire valaisan avec les compétences attendues par le marché du travail et anticiper les compétences d'avenir, de rester attractif avec les offres de formations proposées en Valais et d'attirer des talents provenant d'autres cantons, d'autres pays. Ces talents peuvent être attirés par les institutions du paysage pour l'excellence de leur recherche et les opportunités de carrière qu'elles offrent et/ou les possibilités d'intégrer des entreprises dynamiques, de créer de nouvelles entreprises (start-up, etc.), de participer à des projets d'innovation au sein d'écosystèmes performants. Il s'agit de renforcer le cercle vertueux de l'attractivité (talents, entreprises, investissements, création d'emplois à forte valeur ajoutée).

Concernant les infrastructures, figure la finalisation des projets de campus — notamment à Brigue pour la HES-SO Valais-Wallis, la HEP-VS et la Fondation ES Santé, ainsi qu'à Saint-Maurice pour la HEP-VS — et le développement des extensions du Campus de l'EPFL dédiées aux énergies vertes.

### **3.1.3 Impacts économiques, sociaux et culturels pour le Valais**

Depuis plusieurs décennies et au rythme des évolutions structurelles et institutionnelles, les hautes écoles et instituts du Paysage valaisan actuel ont contribué à la mesure de leur impact qualitatif et quantitatif au développement économique, social et culturel de notre canton. Objectiver l'ensemble des apports de ce développement pour le Valais reste indispensable. Selon le principe de transparence, la population valaisanne et les décideurs politiques doivent pouvoir prendre conscience que l'investissement public régulièrement consenti durant toutes ces années a eu un impact considérable pour notre canton. Le bilan 2022-2024 présente un certain nombre de résultats chiffrés et de retours qualitatifs tirés des auto-évaluations des institutions du Paysage valaisan.

L'ambition présentée ici vise à disposer d'ici mi-2027 d'une analyse d'impact pour le Valais portant sur l'ensemble du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche intégrant si possible les dimensions économique, sociale et culturelle selon les orientations suivantes :

- **L'impact économique** : quantifier les bénéfices directs et indirects, tels que la création de start-ups et de spin-offs, les dépôts de brevets, les mandats de recherche appliquée pour les entreprises locales et le renforcement de la compétitivité des filières clés du canton. L'indicateur le plus stratégique reste cependant la contribution à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée qui, en demeurant en Valais, attire les investissements et prévient la pénurie de talents.
- **L'impact sociétal** : mettre en lumière la manière dont la recherche et la formation apportent des réponses concrètes aux grands défis du canton. Cela inclut les avancées en matière de santé publique (développement de nouvelles thérapies, innovation dans la réadaptation), la contribution à la transition énergétique et écologique, l'adaptation au changement climatique en milieu alpin, ou encore le renforcement de la cohésion sociale et de la qualité de vie des citoyens.
- **L'impact culturel** : évaluer la contribution des institutions à la vitalité du débat public, à la préservation et à l'interprétation du patrimoine historique, naturel et immatériel valaisan, ainsi qu'à l'enrichissement de l'offre culturelle par l'organisation d'événements, d'expositions et de conférences accessibles à tous.

C'est à partir notamment d'une telle étude d'impact réalisée au cours de cette première période LEHER que sera élaboré le prochain rapport valaisan sur la recherche et la formation pour la période 2029-2032.

### **3.2 Consolider et développer les moyens à disposition du Paysage valaisan des hautes écoles et de ses institutions**

Le deuxième enjeu stratégique du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche s'articule autour des moyens à sa disposition. Il s'agit de consolider et développer les moyens « matériels » (ressources financières et infrastructures).

Pour les grands acteurs du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche, le canton du Valais et la Confédération ont soutenu de façon intensive le développement de leurs prestations de formation et/ou de recherche ainsi que leurs infrastructures au cours de la dernière décennie.

Dans un contexte hautement compétitif et pour contribuer aux objectifs de positionnement, d'attractivité et d'impact du paysage sur le territoire cantonal, cet effort doit être poursuivi. La juste hauteur du financement de base prend une importance majeure dans le dispositif de la LEHER de même que l'acquisition de financements tiers compétitifs, l'évolution des instruments d'encouragement et des infrastructures.

#### **3.2.1 L'importance du financement de base dans la LEHER**

Le financement de base constitue le pilier essentiel du soutien aux institutions du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche. Dans le cadre de la LEHER, il est attribué selon deux principes : d'une part, en fonction des besoins de financement définis par convention ou par négociation concernant la participation aux charges d'exploitation et d'autre part, sur la base de critères de performance.

Ce financement doit garantir les conditions nécessaires à la conduite d'une recherche de qualité, en phase à la fois avec les ambitions politiques et avec les besoins propres des institutions. Il doit également offrir la flexibilité requise pour allouer des ressources supplémentaires en cas de performances élevées.

Le financement de base cantonal doit ainsi être adapté, à la fois à l'échelle de chaque institution — en veillant à une diversification équilibrée de ses sources de financement — et à celle du paysage dans son ensemble. Les projections financières LEHER 2026–2028 présentées ci-dessous tiennent compte des perspectives de croissance du paysage pour la période considérée.

Inspiré du modèle fédéral de répartition des contributions de base, le dispositif cantonal intègre lui aussi une composante liée à la performance. Celle-ci tient compte, pour la formation, du nombre d'étudiants et de diplômés et pour la recherche, des fonds tiers obtenus ainsi que des emplois scientifiques créés.

#### **3.2.2 La capacité d'acquisition de financements compétitifs**

La capacité des institutions du Paysage valaisan à acquérir des financements tiers compétitifs est hétérogène. Elle varie selon la taille des institutions, les domaines de recherche et dépend souvent de collaborations ponctuelles plutôt que d'une stratégie institutionnelle.

Pour les institutions du paysage, l'effet incitatif des contributions à la performance doit s'accompagner de la possibilité d'accroître sa capacité à obtenir de tels financements. C'est pourquoi, afin de poursuivre sur le chemin de l'excellence scientifique, le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche ne peut rester sans croissance de ses moyens tant humains (talents scientifiques) que matériels (ressources financières, infrastructures de pointe). Cette croissance servira à renforcer le positionnement et les domaines de compétences du paysage en cohérence avec les priorités cantonales.

Au sein du paysage, certaines institutions en particulier ont besoin de collaborations stratégiques pour développer leur capacité d'acquisition de financement compétitifs. Il s'agit également, dans l'esprit de la LEHER, d'encourager la collaboration interinstitutionnelle, par exemple avec la création de consortiums académiques depuis le Valais, positionnés dans des domaines d'excellence et complémentaires permettant de répondre avec de réelles chances de succès à des appels à projets exigeants.

Une première ambition pour la période 2026-2028 sera de pouvoir financer au niveau cantonal le lancement d'un programme de recherche pluriannuel répondant à un besoin direct pour le canton du Valais, ses collectivités, ses acteurs.

### **3.2.3 L'évolution des instruments d'encouragement et des infrastructures**

Les instruments d'encouragement du paysage des hautes écoles et de la recherche présentent un potentiel d'évolution. Pendant les trois années de transition avant la fin de l'obligation légale des contributions communales aux charges salariales pour la formation et la recherche des institutions tertiaires en Valais, l'instrument des projets de recherche interinstitutionnels a été « testé ». Il a permis en particulier de créer ou renforcer des collaborations en matière de recherche entre institutions du Paysage valaisan. L'analyse de ses forces et faiblesses constitue un point de départ pour mettre en place l'instrument d'encouragement aux programmes pluriannuels de recherche. Les conditions de départ portent notamment sur une hauteur minimale des moyens financiers (4 millions), un cycle sur plusieurs années (3 à 4 ans), des thématiques à forte valeur ajoutée pour le Valais (santé, IA, énergie, patrimoine), les critères pour le soutien du consortium des institutions partenaires, etc.

L'évolution des infrastructures en particulier pour la mission recherche se poursuivra sur la base des planifications stratégiques tant au niveau cantonal que fédéral, cas échéant. Les infrastructures actuelles et les mises en exploitation des futurs Campus impactent et impacteront les budgets de fonctionnement des institutions du Paysage valaisan. Ces moyens servent l'enjeu stratégique de l'attractivité du territoire cantonal. La coordination avec les communes sièges reste essentielle et légalement obligatoire en cas de projet d'investissement à partir d'1 million de francs. En outre, l'avenir se profile avec des solutions de mutualisation d'infrastructures et d'équipements portées par la Conférence de coordination du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Il convient également de mentionner le modèle de mutualisation éprouvé de l'Association VSnet, qui assure depuis de nombreuses années l'accès au réseau scientifique national SWITCH pour les principales institutions de recherche et de formation du canton (HES-SO Valais-Wallis, HEP-VS, UniDistance Suisse, Idiap). La gouvernance de ce dispositif a été récemment modernisée. Alors qu'il reposait historiquement sur une convention entre l'État du Valais et VSnet, le modèle a évolué vers un accord entre l'association et chaque institution membre. Ces nouvelles conventions permettent de formaliser précisément les contributions et les prestations mutuelles, renforçant ainsi la clarté et l'efficacité du partenariat.

### **3.3 Renforcer la coordination interne du paysage ainsi que son ancrage territorial**

Un développement pérenne du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche se base aussi sur une capacité à renforcer sa coordination interne ainsi que son ancrage territorial. À cet effet, on soulignera l'importance des leviers ou instruments suivants : Conférence de coordination, écosystèmes, synergies et partenariats.

#### **3.3.1 Mise en place de la Conférence de coordination**

La coordination du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche est l'un des buts de la LEHER. Pour favoriser la coordination de ce paysage, le canton peut compter sur la future Conférence de coordination. Elle se compose des recteurs ou directeurs des institutions tertiaires localisées sur le territoire du canton. Tout comme les institutions sont autonomes, la Conférence se constitue elle-même et peut se doter d'un règlement d'organisation. Vers l'externe, elle a la légitimité d'agir en tant que représentante de l'ensemble du paysage dans le dialogue avec le canton et le soutien des intérêts collectifs des institutions du paysage. A l'interne, elle peut se charger d'assumer des tâches de coordination entre institutions. La mise en place de la Conférence est une étape importante dans la constitution d'un paysage coordonné. Elle sera constituée formellement en début de période. Plusieurs rencontres et travaux préparatoires ont eu lieu en 2025 et se poursuivent afin de préparer le plan d'action 2026-2028.

La prise de position de la Conférence sur le présent rapport constitue sa première action prioritaire, créant un lien fort avec la réalité du terrain académique. Par ce biais notamment, c'est une culture de la collaboration qui va s'étendre à tous les niveaux que ce soit au sein des différentes institutions elles-mêmes et entre celles-ci.

#### **3.3.2 Écosystèmes, synergies et partenariats**

En favorisant les synergies et les partenariats avec les différents acteurs, les écosystèmes FRI présents sur le territoire cantonal sont de véritables centres de développement économique, social et culturel. Cette dynamique FRI doit pouvoir se poursuivre et se renforcer autour des différents domaines de compétence et d'expertise des institutions du paysage et dans un dialogue soutenu avec les acteurs régionaux publics ou privés de l'économie, du social, de la culture....

À partir de cette période, les institutions du paysage prévoient de prioriser le développement de leurs actions visant à approfondir les partenariats notamment avec les acteurs publics au niveau cantonal et communal. Instaurer une systématique dans les échanges et rencontres avec les autorités politiques et leurs responsables (chefs de service) est une première intention qu'il s'agira de concrétiser/coordonner au niveau des institutions du Paysage valaisan (lancement de projets communs etc.). Les instruments d'encouragement de la LEHER offrent au canton la possibilité de soutenir de telles initiatives.

Ce dialogue renforcé permet de faire encore plus remonter du terrain valaisan (communal, cantonal) les besoins de projets de recherche à partir des domaines de compétence des institutions. Ce levier contribue à accélérer le transfert de connaissances et donc l'impact de la recherche sur le territoire valaisan.

Ces démarches d'ancrage régional gagneront à s'accompagner de l'approfondissement des relations entre institutions du paysage, créant un véritable réseau académique et scientifique valaisan. Cette approche en réseau est prometteuse dans la perspective de renforcer chacune des institutions tout en suscitant des synergies et en mutualisant et partageant des ressources.

Au final, le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche sera vécu et perçu comme un écosystème cohérent, ancré dans les écosystèmes plus larges et où la force réside dans la complémentarité des acteurs et les chaînes de valeur qu'ils créent individuellement et ensemble. Le dernier enjeu stratégique devient alors celui de la communication.

### **3.4 Pérenniser et amplifier le dialogue entre science et société porté collectivement par les institutions du paysage**

Le paysage académique valaisan peut s'appuyer sur l'héritage solide de plusieurs initiatives phares, telles que *Science Valais* et *Dialogue des Sciences*. Depuis près de dix ans, les colloques portés par Dialogue des Sciences favorisent les échanges entre disciplines, tandis que l'initiative Science Valais, pilotée par VSnet, illustre une réussite exemplaire en matière de communication scientifique à l'échelle cantonale. Ces actions ont largement contribué à rapprocher la science de la société, en mettant en lumière les parcours, les engagements et les visages des chercheurs qui font vivre l'écosystème valaisan de la recherche.

Fort de ces expériences réussies, et au-delà de leurs propres stratégies de communication, l'ensemble des institutions du paysage académique valaisan exprime aujourd'hui une volonté commune : pérenniser et amplifier cette mission de dialogue entre science et société. L'enjeu dépasse désormais la simple communication pour s'inscrire dans la construction d'un véritable espace d'échanges durables, ouverts et inclusifs, au service du territoire et de ses habitants. La Conférence de coordination du Paysage valaisan de la formation et de la recherche reprendra sous une forme ou l'autre les activités actuellement couvertes par Dialogue des Sciences et Science Valais.

**Une ambition renouvelée face aux enjeux contemporains.** Alors que des défis majeurs — transition énergétique, vieillissement de la population, santé numérique, sécurité des infrastructures ou intelligence artificielle — façonnent notre avenir, renforcer la confiance et le dialogue entre citoyens et chercheurs est plus que jamais nécessaire. Créer des lieux de rencontre et d'échanges permet à chacun de découvrir la recherche, de dialoguer avec celles et ceux qui la font, et de mieux comprendre les enjeux qui touchent notre quotidien.

**Une stratégie de mutualisation pour l'avenir.** Pour concrétiser cette ambition, les institutions entendent s'engager dans une nouvelle dynamique collaborative. Les expériences acquises serviront de fondement à une réflexion stratégique sur la mutualisation d'instruments et de compétences. Plusieurs pistes seront explorées pour construire une offre de médiation scientifique coordonnée et à forte valeur ajoutée :

- création d'une plateforme numérique commune pour centraliser les actualités, les événements et les ressources de médiation scientifique de tout le canton ;
- organisation d'événements phares récurrents (tels qu'une « nuit de la science valaisanne » ou un festival) afin de créer des rendez-vous incontournables pour le grand public ;
- mise en place d'un programme « chercheurs dans les écoles » pour stimuler les vocations scientifiques et familiariser les plus jeunes avec la démarche de recherche ;
- développement d'un pôle de compétences en médiation scientifique offrant formations et soutiens aux chercheurs souhaitant s'engager dans des activités de dialogue avec la société.

Cette nouvelle phase de collaboration pourra s'appuyer également sur un partenaire clé : la **Médiathèque Valais**. La révision en cours de la Loi sur la promotion culture lui confiera un nouveau rôle de coordination des bibliothèques scientifiques du canton. Forte de son expertise en matière de gestion de l'information, de son maillage territorial et de sa mission d'accès au savoir pour tous, la Médiathèque Valais est idéalement positionnée pour devenir le carrefour de cette nouvelle dynamique. Elle pourra agir comme un hub logistique et intellectuel, en hébergeant des expositions, en co-organisant des événements et en facilitant la diffusion des savoirs sur l'ensemble du territoire, créant ainsi un pont solide entre les institutions de recherche et le public.

## **4. Financement LEHER 2026-2028**

---

### **4.1 Lien avec les enjeux stratégiques**

Le dispositif d'encouragement financier prévu dans le cadre de la LEHER 2026–2028 répond directement aux enjeux stratégiques identifiés pour la période. Les moyens alloués visent non seulement à assurer la stabilité des institutions du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche, mais également à soutenir leur développement collectif, leur ancrage territorial et leur visibilité nationale et internationale.

#### **4.1.1. Un financement au service du positionnement face aux défis contemporains**

Les contributions de base et les soutiens à la performance offrent aux institutions la possibilité de renforcer leurs domaines de compétences dans des thématiques en lien direct avec les défis sociétaux identifiés (santé, réadaptation, durabilité, transition énergétique, intelligence artificielle, cybersécurité, pédagogie, cohésion sociale, etc.).

Le crédit-cadre permet ainsi :

- de garantir la pérennité du socle de financement nécessaire au maintien de programmes de formation et de recherche de qualité ;
- de donner aux institutions les moyens de développer des approches disciplinaires et interdisciplinaires répondant aux enjeux contemporains ;
- d'encourager les analyses prospectives et les évolutions des cursus de formation, contribuant à l'employabilité des diplômés et à l'attractivité du territoire.

L'affectation des financements sur la base de performances pluriannuelles antérieures renforce l'incitation à l'excellence scientifique, à la qualité de la formation et à la contribution au développement économique et social du canton.

#### **4.1.2. Effet de levier et vision à long terme**

Le dispositif financier 2026–2028 constitue une étape de consolidation en vue du développement futur du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Les mécanismes d'incitation intégrés à la LEHER favorisent :

- une meilleure efficacité dans l'utilisation des fonds publics ;
- une synergie accrue entre financements cantonaux, fédéraux et européens ;
- une visibilité renforcée des effets multiplicateurs pour le canton du Valais, mesurable à travers les impacts économiques, sociaux et culturels prévus dans l'étude d'impact à réaliser d'ici 2027.

Ces principes permettront de préparer la transition vers la prochaine période de planification (2029–2032) sur des bases solides, transparentes et coordonnées.

#### **4.1.3. Consolider les moyens matériels et humains pour l'excellence et la compétitivité**

Les montants inscrits dans le crédit-cadre 2026–2028 permettent d'assurer une croissance maîtrisée des ressources humaines et des infrastructures au sein du paysage. Cette consolidation est essentielle pour :

- soutenir la capacité d'acquisition des fonds de tiers compétitifs (Innosuisse, FNS, Horizon Europe, etc.) par un financement de base suffisant ;
- maintenir la dynamique d'investissement dans les campus valaisans, garantissant des conditions d'enseignement et de recherche de haut niveau ;
- encourager la mutualisation d'infrastructures et d'équipements scientifiques sous l'égide de la Conférence de coordination.

Le mécanisme de financement permet également le lancement par le canton de programmes de recherche pluriannuel et interinstitutionnel à forte valeur ajoutée.

#### **4.1.4. Favoriser la coordination et l'ancrage territorial**

La mise en œuvre de la Conférence constitue un levier clé pour optimiser l'usage des ressources financières.

Le dispositif de financement encourage :

- le partage d'expériences et d'expertises entre institutions ;

- la mise en place de synergies régionales avec les collectivités publiques, les entreprises et les acteurs culturels.

Les instruments financiers de la LEHER permettront d'accompagner les projets collaboratifs en lien avec les enjeux cantonaux, en favorisant le transfert de connaissances et le développement de solutions concrètes pour le territoire. Ainsi, la planification financière soutient la constitution d'un écosystème académique et scientifique cohérent et intégré, véritable moteur d'innovation pour le Valais.

#### **4.1.5. Soutenir le dialogue science-société et la médiation scientifique**

Enfin, le dispositif d'encouragement financier intègre la possibilité de financer des actions mutualisées de communication scientifique et de vulgarisation auprès du grand public. Ces actions visent à :

- renforcer la visibilité collective du paysage à travers des événements communs, expositions, ou campagnes médiatiques ;
- renforcer la médiation scientifique en rendant les savoirs scientifiques accessibles, compréhensibles et discutables par tous ;
- encourager la création d'instruments partagés entre institutions (plateformes numériques, coordination par la Médiathèque Valais, etc.).

Un volet spécifique des contributions liées aux projets pourra être affecté à ces initiatives collectives, en coordination avec la Conférence et les acteurs culturels partenaires.

## **4.2 Dispositif d'encouragement financier de la LEHER**

Le dispositif d'encouragement financier de la LEHER prévoit que les montants annuels suivants soient distribués aux institutions du paysage sous forme de contributions de base et d'autres contributions selon les détails ci-après :

### **4.2.1. Contributions de base**

- a) une participation envers les engagements conventionnés du canton, notamment pour les antennes des hautes écoles en Valais, ainsi que d'autres institutions au bénéfice d'une convention ou d'une loi spécifique, soit les institutions suivantes :
- EPFL Valais Wallis ;
  - HES-SO Valais-Wallis ;
  - Fernfachhochschule Schweiz (FFHS) ;
  - Université de Genève ;
  - Université de Lausanne ;
  - HEMU Valais-Wallis ;
  - Fondation Universitaire Kurt Bösch.

Un encouragement cohérent du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche par le canton nécessite d'inclure dans le périmètre financier de la LEHER le soutien de la recherche à la Fernfachhochschule Schweiz (FFHS). En effet, affiliée à la Haute école spécialisée de la Suisse italienne (Scuola Universitaria della Svizzera italiana SUPSI) pour la partie académique, la FFHS est un acteur important du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche. Son siège est en Valais, à Brigue. Dès lors, il est essentiel de renforcer le financement de base de la recherche de la FFHS pour lui permettre de développer son activité de recherche et lever des fonds tiers (Innosuisse, FNS, Fonds européens, etc.).

- b) un encouragement forfaitaire aux charges d'exploitation pour les institutions dont le financement n'est pas réglé par des lois spécifiques, afin de leur permettre par un financement approprié de développer ou soutenir des activités de formation et/ou de recherche universitaires, soit les institutions suivantes :
- UniDistance Suisse ;
  - l'Institut de recherche Idiap ;
  - l'Institut de recherche en informatique Icare ;
  - le Service de recherche de la Clinique Romande de Réadaptation CRR ;
  - le Centre régional d'études des populations alpines CREPA.
- c) un encouragement portant sur les performances pluriannuelles antérieures. Il permet d'octroyer aux institutions tertiaires un soutien financier en fonction des résultats pluriannuels qu'elles ont obtenus en matière de formation et/ou de recherche. Ce dispositif basé sur la performance pluriannuelle antérieure, qui a été présenté aux directions des institutions tertiaires, a déjà été en partie testé

durant la période 2023-2025 au moyen de dispositions transitoires de la loi fixant la localisation des institutions cantonales de formation et de recherche du degré tertiaire et la contribution des communes sièges du 11 novembre 1999<sup>4</sup> (LCCS). Dans le cadre de l'application de la LEHER, les institutions concernées par ce mécanisme sont :

- HES-SO Valais-Wallis ;
- Haute école pédagogique du Valais HEP-VS ;
- Fernfachhochschule Schweiz (FFHS) ;
- UniDistance Suisse ;
- l'Institut de recherche Idiap ;
- l'Institut de recherche en informatique Icare ;
- le Service de recherche de la clinique romande de réadaptation CRR ;
- le Centre régional d'études des populations alpines CREPA.

#### **4.2.2. Autres contributions (pour projets)**

Un encouragement est accordé pour des financements de projets autour de thématiques en lien avec les défis futurs du canton (ex. transition énergétique, révolution numérique, enjeux autour de la santé ou de l'innovation pédagogique, soutien à la médiation scientifique), soit à toutes les institutions tertiaires précitées ainsi que les écoles privées reconnues selon la LEHE.

### **4.3 Crédit-cadre LEHER 2026-2028**

#### **4.3.1 Contexte**

Le dispositif d'encouragement financier apporte un financement essentiellement complémentaire avec un maximum d'effet de levier recherché pour la subvention cantonale. Dans le dispositif, l'institution doit pouvoir obtenir une part de ce financement sous forme de contributions de base pour disposer d'un socle financier permettant l'élaboration et le dépôt de projets de recherche. Sur une partie de ces contributions de base, un incitatif à la performance est également intégré dans le nouveau dispositif d'encouragement financier ainsi qu'un processus d'appel à projets pour rendre une partie du financement cantonal compétitif.

Pour mémoire, afin de soutenir le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche et les institutions qui le composent soit de façon complémentaire, soit de façon principale, le crédit-cadre reprend et intègre dans son périmètre les éléments financiers relevant jusqu'en 2025 des quatre bases légales, réglementaires ou contractuelles suivantes :

1. loi sur la formation et la recherche universitaires (LFRu) du 2 février 2001 ;
2. dispositions transitoires de la loi fixant la localisation des institutions cantonales de formation et de recherche du degré tertiaire et la contribution des communes sièges du 11 novembre 1999 (LCCS) ;
3. soutien aux activités de recherche et développement de la HES-SO Valais-Wallis relevant de la stratégie cantonale (art. 30, al.1, let. b, ch.2 Loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Valais/Wallis du 16 novembre 2012) ;
4. convention de financement du pôle EPFL Valais Wallis du 12 décembre 2012 ; convention entre l'Etat de Vaud et l'Etat du Valais sur le transfert au Conservatoire de Lausanne de l'enseignement professionnel de la musique du Conservatoire supérieur et Académie de musique Tibor Varga du 30 mai 2008 ; convention entre la Haute école spécialisée de la Suisse italienne (Scuola Universitaria della Svizzera italiana SUPSI) et le canton du Valais au sujet de la Fernfachhochschule Schweiz (FFHS) du 9 septembre 2023.

#### **4.3.2 Evolution de 2025 à 2026**

En comparant le budget 2025 validé pour les quatre bases légales mentionnées ci-dessus — soit un total de 42.8 millions de francs de subventions — avec le budget 2026 (48.1 millions de francs) prévu sur la base de la nouvelle loi LEHER, l'incidence financière directe porte sur :

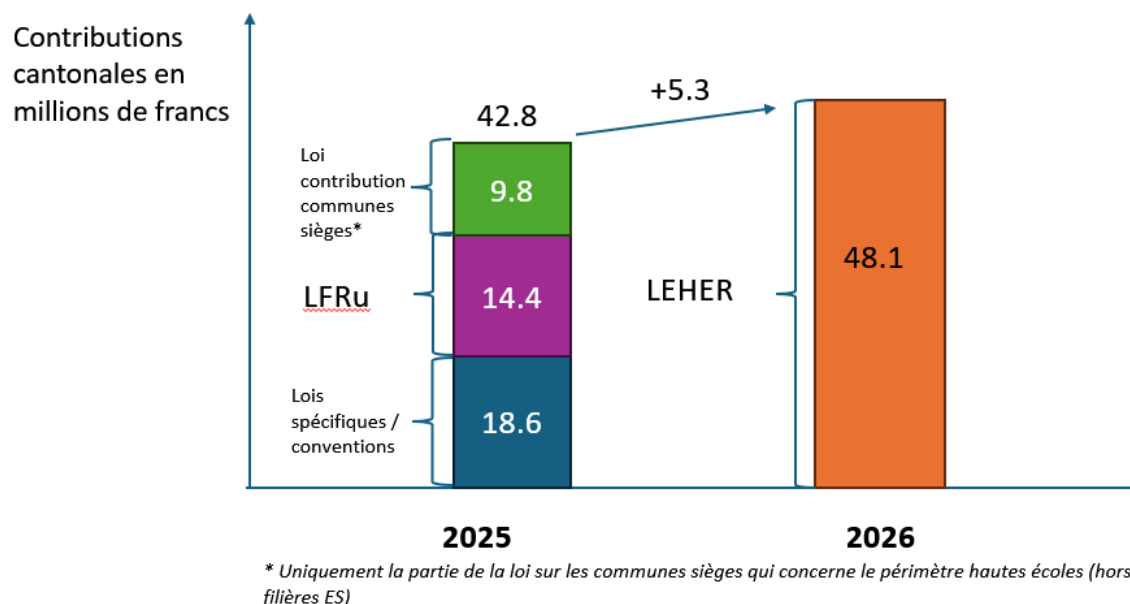
- la reprise par le canton de la dernière tranche des contributions communales selon la LCCS pour un montant de **2.9 millions de francs** ;

---

<sup>4</sup> Les contributions sont réparties entre les institutions cantonales de formation et de recherche du degré tertiaire selon des clés intégrant les prestations d'enseignement de base (étudiants valaisans, étudiants non-valaisans et nombre de diplômés) et les prestations effectives de recherche (fonds compétitifs fédéraux et étrangers obtenus et nombre pondéré d'EPT du personnel de formation et de recherche).

- le soutien au développement de la recherche à la HES-SO Valais-Wallis pour un montant additionnel de **0.5 million de francs** ;
- le soutien au développement d'UniDistance Suisse pour un montant additionnel de **1 million de francs** ;
- la nouvelle contribution de **1.5 million de francs** pour le soutien à la recherche de la FFHS ;
- des éléments de la LFRu non repris par la LEHER et des éléments de la LCCS repris par le budget du Service des hautes écoles mais hors LEHER pour un montant global de **-0.6 million de francs**.

Figure 8 : Transition et Comparaison entre l'ancien dispositif et le nouveau système de la LEHER, en millions de francs



#### 4.3.3 Crédit-cadre LEHER 2026-2028

Le crédit-cadre LEHER sollicité sur trois ans s'élève à **151.5 millions de francs, soit :**

- **48.10 millions de francs en 2026 ;**
- **51.95 millions de francs en 2027 ;**
- **51.45 millions de francs en 2028.**

L'ensemble des soutiens financiers prévu dans la LEHER a été intégré dans le budget 2026 soumis au Grand Conseil ainsi que dans la planification intégrée pluriannuelle du Service des hautes écoles et celle du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (pour 0.2 million de francs par année) jusqu'en 2028.

Le montant prévu pour 2028 est inférieur à celui de 2027, **car les planifications budgétaires tiennent d'ores et déjà compte de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2028, de la loi sur l'Université du Valais (LUVa),** qui formalise la transformation d'UniDistance Suisse en Université (Uni Valais–Wallis).

Cette loi spécifique reprendra les contributions cantonales destinées aux prestations de formation d'Uni Valais–Wallis (4.8 millions de francs) dans un budget distinct soumis au Grand Conseil et intégré au crédit-cadre LUVa. Dès lors et par anticipation, ces moyens ne doivent donc plus être inscrits, dès 2028, dans le crédit-cadre LEHER 2026–2028.

Le crédit-cadre LEHER s'articule de la manière suivante en fonction des types de contributions (voir le tableau ci-après).

Tableau 5 : Crédit-cadre LEHER 2026-2028 par type de contributions, en millions de francs

Crédit-cadre LEHER par type de contributions	2026	2027	2028	Evolution 26-27	Evolution 27-28	Explication
Contributions annuelles liées à des conventions cantonales et intercantionales ou des lois spécifiques	23.70	24.75	25.95	+1.05	+1.20	1)
Contributions annuelles liées à une participation aux frais d'exploitation sans UniDistance	3.63	3.53	3.43	-0.10	-0.10	
Contributions annuelles liées à des performances pluriannuelles antérieures sans UniDistance	9.29	9.99	10.99	+0.70	+1.00	2)
Contributions annuelles liées à des projets s'inscrivant dans les missions de formation tertiaire et de recherche	2.00	2.00	2.00	0.00	0.00	
<b>Total contributions LEHER sans UniDistance</b>	<b>38.62</b>	<b>40.27</b>	<b>42.37</b>	<b>+1.65</b>	<b>+2.10</b>	
Contributions UniDistance selon projet LUVa	9.48	11.68	13.88	+2.20	+2.20	3)
<i>Déduction de la part formation UniDistance (hors LEHER)</i>			-4.80		-4.80	
<b>Total contributions LEHER</b>	<b>48.10</b>	<b>51.95</b>	<b>51.45</b>	<b>+3.85</b>	<b>-0.50</b>	

Les principales variations s'expliquent de la manière suivante :

- 1) **Augmentation structurelle de la contribution au développement de la recherche à la HES-SO Valais-Wallis** : une augmentation de 2 millions de francs échelonnée sur 2 ans (1 million de francs en 2027 et 1 million de francs en 2028) est prévue pour accompagner la forte dynamique du chiffre d'affaires des instituts. Il s'agit de garantir un socle suffisant et nécessaire pour l'obtention de nouveaux projets compétitifs dans un contexte de mise en concurrence accrue des hautes écoles au niveau national et international.
- 2) **Augmentation conjoncturelle pour consolider le système intégré, attractif et compétitif en lien avec l'avenir de la recherche dans le canton du Valais**. L'évolution conjoncturelle sur le total des contributions LEHER se monte à 0.7 million de francs en 2027 (+1.4 %) et 1 million de francs en 2028 (+1.9 %) et est intégrée au niveau du mécanisme d'incitation à la performance. Dans son message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pour les années 2025 à 2028, le Conseil fédéral prévoit une croissance nominale annuelle moyenne de 1.6 % de ses contributions. Jusqu'en 2023, les institutions bénéficiaient d'une évolution annuelle des contributions par les communes sièges en fonction de l'évolution de leurs charges puisque la participation communale était fixée à 10 % des charges d'exploitation.
- 3) **Augmentation structurelle de la contribution pour le développement d'UniDistance** : comme expliqué plus haut, des augmentations de 2.2 millions de francs en 2027 et 2.2 millions de francs en 2028 sont prévues pour soutenir son développement en tant qu'Université du Valais. Ces augmentations feront l'objet d'un crédit spécifique prévu dans la LUVa.

#### **4.3.4 Projections estimées pour les fonds de tiers et effet de levier**

Fondé sur l'analyse des performances antérieures et des dynamiques de croissance anticipées, le développement projeté du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2026–2028 s'établit comme présenté dans le tableau ci-après, en lien avec les subventions prévues dans le crédit-cadre LEHER.

Tableau 6 : Développement prévu du Paysage valaisan de la formation, de la recherche et de l'innovation sur la période 2026-2028, en millions de francs

Années	2022	2023	2024	cumul 2022- 2024	2026	2027	2028	cumul 2026- 2028
Contributions cantonales (et communales jusqu'en 2025)	34.4	37.9	41.8	114.1	48.1	52.0	51.5	151.5
Fonds de tiers compétitifs	34.8	39.1	40.0	113.9	46.4	44.1	46.3	136.8
Autres produits (mandats, Confédération, autres revenus)	28.6	36.3	39.4	104.3	43.5	45.7	47.9	137.1
<b>Volume de la recherche en Valais (produits)</b>	<b>97.8</b>	<b>113.3</b>	<b>121.2</b>	<b>332.3</b>	<b>138.0</b>	<b>141.7</b>	<b>145.7</b>	<b>425.4</b>
Effet de levier des contributions cantonales (et communales jusqu'en 2025) sur les fonds de tiers compétitifs (produits) - 1 franc investi rapporte ... francs	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.8	0.9	0.9
Effet de levier des contributions cantonales (et communales jusqu'en 2025) sur le volume de la recherche (produits sans les contributions cantonales et communales) - 1 franc investi rapporte ... francs	1.8	2.0	1.9	1.9	1.9	1.7	1.8	1.8

Au niveau de l'effet de levier, il est attendu sur la période 2026-2028 que 1 franc investi par le canton permette aux institutions de lever 0.90 francs de fonds de tiers compétitifs et de développer le volume de la recherche des institutions de 1.8 francs. L'un des objectifs politiques centraux est de maintenir un effet de levier fort, à un niveau identique à celui de la période 2022-2024.

Toutefois, compte tenu des incertitudes liées aux mesures d'allègement des finances fédérales et de leur impact sur le domaine FRI, une approche prudente a été retenue. Il est ainsi projeté un ralentissement ponctuel en 2027, en raison des réductions fédérales touchant les moyens alloués à la recherche, notamment les financements compétitifs du FNS et d'Innosuisse (-10 %), ainsi que le financement de base des hautes écoles.

Cette contraction temporaire et intégrée dans les projections met en évidence la très forte sensibilité du financement de la recherche aux décisions nationales et souligne, en conséquence, l'importance et la nécessité du soutien cantonal en la matière.

#### 4.3.5 Divers

A noter encore que, hors du périmètre financier de la LEHER, se trouvent les soutiens financiers réglés dans les lois cantonales spécifiques aux institutions du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche, les dispositions intercantionales et les lois fédérales du domaine. Il s'agit des soutiens financiers suivants :

1. lois fédérales : loi sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination du système suisse des hautes écoles (LEHE) du 30 septembre 2011 et loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 14 décembre 2012 (LERI) ;
2. accords intercantonaux : accord intercantonal universitaire du 27 juin 2019 (AIU) et accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) du 12 juin 2003 ;
3. lois cantonales : loi sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Valais/Wallis du 16 novembre 2012 (LHES-SO VS/WS), loi concernant la Haute école pédagogique du Valais (LHEP) du 4 octobre 1996, ainsi que la future loi concernant l'Université du Valais (LUVa) (avec entrée en vigueur en principe au 1<sup>er</sup> janvier 2028).

## 5. Conclusion

---

Le dispositif cantonal d'encouragement proposé s'inspire de celui existant au niveau fédéral avec la LEHE pour les contributions fédérales de base et auquel sont déjà soumises nos hautes écoles et institutions du domaine des hautes écoles accréditées. Il est toutefois plus incitatif et en partie orienté sur la performance. La surveillance du système et des institutions est par ailleurs nettement renforcée, assurant un meilleur respect des droits des étudiants ainsi qu'une amélioration de l'allocation des ressources publiques. Enfin, la participation des institutions tertiaires au dispositif est améliorée par la création notamment d'une Conférence de coordination du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche.

Pour la période 2026–2028, le Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche se trouve à un moment charnière de son développement. Dans un contexte de forte concurrence nationale et internationale pour attirer les talents, les financements et les projets de recherche, les institutions valaisannes doivent affirmer leur positionnement collectif et renforcer leur visibilité.

Le rapport met en évidence quatre grands enjeux stratégiques pour cette période, qui traduisent une volonté commune de consolider l'écosystème académique et scientifique cantonal tout en renforçant son impact sur le territoire.

Le premier enjeu consiste à **valoriser le rôle et la contribution du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche face aux défis contemporains**. Il s'agit de mieux faire connaître les compétences, expertises et réalisations des institutions, souvent méconnues du grand public et de démontrer leur apport concret à la société valaisanne en matière d'innovation, de santé, de durabilité, de transformation numérique et de cohésion sociale. Les institutions sont appelées à adapter leurs formations aux évolutions rapides du marché du travail, à encourager la formation tout au long de la vie et à renforcer l'attractivité du territoire pour retenir et attirer étudiants, chercheurs et entreprises. Ce travail de reconnaissance s'appuie également sur la volonté de mesurer et de valoriser les impacts économiques, sociaux et culturels des hautes écoles pour le développement du canton.

Le deuxième enjeu vise à **consolider et développer les moyens financiers, humains et les infrastructures** à disposition du Paysage valaisan. Le financement de base constitue un levier essentiel pour garantir la stabilité des institutions et leur permettre de poursuivre des activités de recherche compétitives. Il est complété par des dispositifs incitatifs fondés sur la performance et par des soutiens à l'innovation. Le renforcement des capacités d'acquisition des fonds de tiers, l'encouragement à la collaboration interinstitutionnelle et la mise en place de programmes pluriannuels de recherche interdisciplinaires figurent parmi les priorités. En parallèle, le développement et la mutualisation d'infrastructures modernes, en lien avec les communes et le canton, doivent contribuer à l'attractivité et à la durabilité du système.

Le troisième enjeu porte sur la **coordination interne et l'ancrage territorial** du Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche. La création de la Conférence de coordination constitue une avancée décisive vers une gouvernance concertée entre les institutions. Celle-ci favorisera les synergies, la planification commune, le partage de ressources et le développement de partenariats avec les acteurs économiques, sociaux, culturels et politiques du canton. L'objectif est de renforcer l'ancrage territorial, d'accélérer le transfert de connaissances vers le tissu local et de faire du Paysage valaisan un véritable écosystème intégré, cohérent et visible au-delà des frontières cantonales.

Enfin, le quatrième enjeu stratégique concerne le **développement d'un dialogue renforcé entre science et société**. Les institutions souhaitent poursuivre et étendre les efforts de médiation scientifique initiés notamment à travers le projet Science Valais, en créant de nouveaux instruments collectifs et mutualisés de communication scientifique à destination du grand public. Ces initiatives contribueront à renforcer la culture scientifique en Valais, à valoriser les chercheurs et à ancrer davantage la science dans la vie culturelle et citoyenne du canton.

De fait, la période 2026–2028 doit permettre au Paysage valaisan des hautes écoles et de la recherche de franchir une nouvelle étape vers une identité collective forte, reconnue et coordonnée, disposant de moyens consolidés et tournée vers les défis de demain, au service du développement durable, économique et social du Valais.

Sur le plan financier, le message LEHER 26-28 reprend les ressources budgétaires des dispositions en vigueur, en y ajoutant la contribution pour FFHS annoncée dans le cadre de l'acceptation de la LEHER. Ce message a un impact limité sur les finances du canton. En outre, les instruments financiers mis en

place prévoient des processus plus incitatifs, au-delà des obligations fédérales et cantonales et favoriseront une meilleure allocation des ressources cantonales.

Nous espérons que le Grand Conseil voudra bien accepter le projet que nous lui soumettons avec le présent message, et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion, le .....

Le président du Conseil d'Etat : Mathias Reynard  
La chancelière d'Etat : Monique Albrecht